



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 septembre 2007  
Français  
Original : anglais

## Soixante-deuxième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009\*\*

#### Titre IV Coopération internationale pour le développement

#### Chapitre 9 Affaires économiques et sociales

[Programme 7 (Plan-programme biennal et priorités  
pour la période 2008-2009)]\*\*\*

## Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble .....	3
A. Organes directeurs .....	9
B. Direction exécutive et administration .....	15
C. Programme de travail .....	18
Sous-programme 1. Appui au Conseil économique et social et coordination .....	19
Sous-programme 2. Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme .....	26
Sous-programme 3. Politiques sociales et développement social .....	32
Sous-programme 4. Développement durable .....	36
Sous-programme 5. Statistiques .....	41
Sous-programme 6. Population .....	47
Sous-programme 7. Politiques et analyses du développement .....	50

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

\*\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 6 (A/62/6/Add.1)*.

\*\*\* *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 6 (A/61/6/Rev.1)*.



---

Sous-programme 8. Administration publique et gestion du développement . . . . .	53
Sous-programme 9. Gestion durable des forêts . . . . .	57
Sous-programme 10. Financement du développement . . . . .	62
D. Appui aux programmes . . . . .	68
E. Avance à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme . . . . .	70
Annexe	
Produits de l'exercice 2006-2007 non reconduits en 2008-2009 . . . . .	75

---

## Vue d'ensemble

- 9.1 Le programme a pour objectif général de promouvoir et d'appuyer la coopération internationale en faveur d'une croissance économique soutenue, de l'élimination de la faim et de la pauvreté et du développement durable pour tous. Il entend également favoriser les synergies entre les initiatives de l'Organisation des Nations Unies en faveur du développement et les autres grandes composantes de son action plus globale au service de ses États Membres et de leurs peuples que sont la paix, la sécurité et les droits de l'homme.
- 9.2 Le programme relève de la responsabilité du Département des affaires économiques et sociales. Il s'articule autour des axes suivants : a) fournir un appui technique aux organes créés par la Charte des Nations Unies qui traitent des questions de développement, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses commissions techniques ainsi que les institutions spécialisées; b) analyser les perspectives de développement au niveau mondial.
- 9.3 Le programme procède selon une approche intégrée qui inscrit les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement dans les analyses et les activités normatives et opérationnelles. La démarche est appliquée à l'ensemble du système intergouvernemental, dans lequel la réflexion sur les questions de développement se déploie en cinq phases consécutives : a) cerner les défis communs; b) parvenir à une unité de vues quant aux principes directeurs et aux solutions; c) sceller des engagements et des accords internationaux, assortis de plans d'action spécifiques; d) faciliter la mise en application des engagements et traduire les accords en mesures concrètes aux niveaux mondial, régional, national et local; e) suivre et évaluer les progrès et les obstacles.
- 9.4 Le Sommet mondial de 2005 a donné un nouvel élan au programme, avec des enjeux et des perspectives qui continueront de marquer son environnement opérationnel et ses priorités durant l'exercice biennal 2008-2009. En l'occurrence, le cadre opérationnel pour cette période reprendra trois grands aspects du Document final du Sommet mondial de 2005 : a) une attention accrue accordée à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des conférences et réunions au sommet organisées sous les auspices de l'ONU et dont l'ensemble constitue le programme de l'Organisation en matière de développement, ainsi qu'à la concrétisation du partenariat mondial pour le développement, rappelée expressément au Sommet de 2005 et inscrite dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg; b) la volonté de rendre l'Organisation des Nations Unies plus cohérente et plus efficace en intégrant mieux les politiques économiques, sociales et environnementales à tous les niveaux, en renforçant les articulations entre activités normatives, travaux d'analyse et tâches opérationnelles et en gérant mieux les entités des Nations Unies s'occupant de développement, d'environnement et d'aide humanitaire; c) la volonté de resserrer davantage les liens avec d'autres partenaires et acteurs institutionnels, notamment les institutions multilatérales s'occupant des questions financières, des échanges commerciaux et du développement, les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé.
- 9.5 Le programme continuera de privilégier l'intégration, dans toutes les politiques et activités, de la problématique de l'égalité des sexes, facteur essentiel de la réalisation de celle-ci et des objectifs de développement convenus au niveau international, comme l'a d'ailleurs affirmé le Sommet mondial de 2005. Il tient une place de premier plan dans les activités de conseil et d'appui que l'ONU est chargée de mener dans ce domaine.
- 9.6 Les décisions prises au Sommet mondial de 2005, en particulier celles concernant la réforme du système du Conseil économique et social, ont propulsé le Conseil, et donc le programme, au cœur de l'action engagée pour suivre et promouvoir la réalisation uniforme et cohérente des objectifs de

l'ONU en matière de développement. Les nouvelles fonctions du Conseil sont notamment les suivantes : a) conduire l'examen ministériel annuel de l'état de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, b) convoquer le Forum mondial de la coopération pour le développement; c) renforcer sa capacité de réagir rapidement aux faits nouveaux et aux situations d'urgence susceptibles de freiner le développement; d) repenser son rôle de facilitation des concertations mondiales de fond; e) jouer un rôle majeur dans la coordination générale des fonds, programmes et organismes des Nations Unies.

- 9.7 Assurer un appui efficace à ces fonctions nécessitera une intégration stratégique et un effort plus grand de coordination et de cohérence dans le programme et au sein du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Cela nécessitera également de renforcer les articulations fécondes entre le programme et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et entre le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et le Groupe des Nations Unies pour le développement. Des efforts seront faits pour promouvoir l'enrichissement des connaissances et, à cette fin, mettre au point des méthodes et des mécanismes nouveaux en créant de nouvelles communautés de savoir grâce à l'intranet.
- 9.8 La publication de documents dans le cadre du programme de travail a été réexaminée en fonction de chaque sous-programme. D'après les prévisions, les publications en série et les publications isolées paraîtront comme l'indique le tableau 9.1 et telles que les décrivent les informations sur les produits de chaque sous-programme.

Tableau 9.1

**Tableau récapitulatif des publications**

<i>Publications</i>	<i>2004-2005 (nombre effectif)</i>	<i>2006-2007 (nombre estimatif)</i>	<i>2008-2009 (nombre estimatif)</i>
Publications en série	285	305	325
Publications isolées	54	92	80
<b>Total</b>	<b>339</b>	<b>397</b>	<b>405</b>

- 9.9 Il a été prévu de transférer la responsabilité de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de l'appui à son comité et aux ressources connexes, du Département des affaires économiques et sociales au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Outre les modifications qu'il a fallu apporter aux ressources connexes, il a fallu réviser les aspects du programme relatifs au sous-programme 2 (Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme). Conformément à la résolution de l'Assemblée générale 58/269, les incidences de ces révisions sur le programme seront présentées au Comité du programme et de la coordination à sa quarante-septième session, lorsqu'il examinera son rôle dans la planification et la budgétisation.
- 9.10 Les ressources du budget ordinaire demandées pour l'exercice biennal 2008-2009 au titre du présent chapitre s'élèvent à 153 784 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 1 145 100 dollars (0,7 %). Cette diminution nette, indiquée au tableau 9.3, se décompose comme suit :
- a) Une diminution nette de 398 700 dollars au titre des organes directeurs résultant de la suppression d'un crédit non renouvelable de 503 700 dollars qui avait servi, pendant l'exercice 2006-2007, à financer les frais de voyage des membres du Comité appelés à assister aux sessions annuelles supplémentaires autorisées par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/230 du 23 décembre 2005, compensée en partie par l'ouverture d'un nouveau crédit non

renouvelable de 105 000 dollars devant permettre d'appuyer les activités de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, qui sera chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, autorisée par l'Assemblée dans sa résolution 61/191;

- b) Une augmentation nette de 178 700 dollars à la rubrique Direction exécutive et administration, résultat net de la reprise d'un poste P-4 de la composante appui au programme, qui doit permettre au Bureau du Secrétaire général adjoint de renforcer la gestion axée sur les résultats et la coordination des programmes du Département (322 300 dollars), et de la cession d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes), qui servira à renforcer le sous-programme 10 (Financement du développement) du programme de travail (143 600 dollars);
- c) Une augmentation nette de 350 000 dollars au titre du programme de travail s'expliquant par :
  - i) Une augmentation de 225 000 dollars au titre du sous-programme 1, qui doit servir à financer le recrutement de consultants et d'experts et des frais de voyage nécessaires, essentiellement pour appuyer l'examen ministériel annuel et les activités du Forum pour la coopération en matière de développement;
  - ii) Une diminution de 233 100 dollars au titre du sous-programme 2, due au non-renouvellement d'un crédit qui avait servi à recruter du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour appuyer les sessions annuelles supplémentaires que l'Assemblée générale, dans sa résolution 60/230, avait autorisé le Comité à tenir au cours de l'exercice biennal 2006-2007;
  - iii) Un accroissement de 87 500 dollars au titre du sous-programme 3, résultat net d'une augmentation due au financement intégral d'un poste P-3 créé au cours de l'exercice biennal 2006-2007 (125 800 dollars), compensée en partie par une diminution du montant net des dépenses autres que celles afférentes aux postes (38 300 dollars), essentiellement à la rubrique Frais généraux de fonctionnement, au projet de la composante appui au programme, qui appuie techniquement l'ensemble du Département;
  - iv) Une diminution de 51 100 dollars au titre du sous-programme 9, imputable au transfert des frais généraux de fonctionnement à la composante appui au programme, qui appuie techniquement l'ensemble du Département;
  - v) Une augmentation de 321 700 dollars au titre du sous-programme 10, due au financement intégral d'un poste P-5 créé pendant l'exercice biennal 2006-2007 (178 100 dollars) et à la reprise d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) du Bureau du Secrétaire général adjoint, qui aidera à faire des recherches sur les questions nouvelles (143 600 dollars);
- d) Une diminution nette de 232 900 dollars au titre de la composante appui au programme, due au redéploiement d'un poste P-4 au Bureau du Secrétaire général adjoint (322 300 dollars), compensée en partie par une augmentation nette de 89 400 dollars des dépenses autres que celles afférentes aux postes, qui servira principalement à financer la part des coûts des services centraux liés au traitement des données et à l'infrastructure de communications qui revient au Département;
- e) Une diminution de 1 042 200 dollars à la rubrique Avance à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, due au non-renouvellement du crédit ouvert au titre de l'exercice biennal 2006-2007, pour appuyer la relance de l'Institut, conformément à la résolution 60/229 de l'Assemblée générale.

- 9.11 Les activités de coopération technique du Département des affaires économiques et sociales ont pour objectif général d'aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités nationales et à promouvoir l'échange de connaissances spécialisées et de pratiques optimales en matière de développement. Elles font partie intégrante de son programme de travail général et sont étroitement liées aux travaux normatifs et analytiques qu'il accomplit dans les domaines économiques et sociaux. Ainsi, le programme de coopération technique du Département a pour but de faciliter et d'appuyer les efforts entrepris à l'échelon national pour donner suite, de façon intégrée, aux engagements pris et aux objectifs fixés lors de conférences internationales, à savoir le Sommet du Millénaire, la Conférence internationale sur le financement du développement, le Sommet mondial pour le développement durable, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. En s'appuyant sur l'expérience qu'il a acquise dans l'exécution de son programme de coopération technique, le Département informe les organes intergouvernementaux des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans la réalisation de ces objectifs, permettant ainsi d'établir un lien entre les débats menés au niveau international et l'application des politiques à l'échelon national.
- 9.12 Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, des ressources extrabudgétaires dont le montant total devrait s'élever à 122 522 200 dollars permettront de compléter les ressources du budget ordinaire pour financer diverses activités de fond et de coopération technique (recrutement de consultants, création de groupes d'experts, voyages, services consultatifs techniques, stages de formation, ateliers, séminaires, projets opérationnels, etc.).
- 9.13 L'évaluation faisant partie intégrante du cycle du programme, les ressources allouées à l'exécution du programme serviront, dans une certaine mesure, à évaluer les principaux produits et activités du Département. Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, on estime qu'un montant de 1 690 000 dollars sera consacré à ces activités, dont 1 651 500 dollars au titre du budget ordinaire et 38 500 dollars au titre des ressources extrabudgétaires. La portée exacte des activités d'évaluation qui seront entreprises au cours de l'exercice biennal 2008-2009 sera déterminée pendant l'exercice une fois que des plans d'évaluation élaborés pour tous les sous-programmes de fond seront mis à exécution. Selon les estimations, le temps consacré par le personnel à l'autoévaluation au titre de chacun des sous-programmes correspond au total à 135,8 mois de travail.
- 9.14 La répartition, en pourcentage, du montant total des ressources allouées au Département pour l'exercice biennal 2008-2009 est la suivante :

Tableau 9.2

**Répartition des ressources par composante, en pourcentage**

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs		
1. Commission de statistique	0,1	–
2. Commission de la population et du développement	0,1	–
3. Commission du développement social	0,1	–
4. Commission de la condition de la femme	0,1	–
5. Commission du développement durable	0,3	–
6. Comité des politiques de développement	0,2	–
7. Comité d'experts de l'administration publique	0,2	–
8. Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	0,2	–
9. Forum des Nations Unies sur les forêts	0,1	–
10. Instance permanente sur les questions autochtones	0,2	–

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
11. Conférence internationale de suivi sur le financement du développement	0,1	–
<b>Total partiel A</b>	<b>1,7</b>	<b>–</b>
B. Direction exécutive et administration	3,9	–
C. Programme de travail		
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	8,2	1,1
2. Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme	6,7	2,3
3. Politiques sociales et développement social	10,6	2,3
4. Développement durable	11,0	9,4
5. Statistiques	20,3	3,3
6. Population	8,1	–
7. Politiques et analyses du développement	8,1	–
8. Administration publique et gestion du développement	8,4	21,9
9. Gestion écologiquement viable des forêts	1,6	3,1
10. Financement du développement	4,2	1,0
<b>Total partie C</b>	<b>87,2</b>	<b>44,4</b>
D. Appui au programme		
1. Service administratif	5,4	–
2. Groupe de l'appui informatique	1,8	55,6
<b>Total partiel D</b>	<b>7,2</b>	<b>55,6</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 9.3

**Ressources nécessaires, par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (crédits ouverts) <sup>a</sup>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Actualisation des coûts</i>	2008-2009 (montant estimatif)
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
A. Organes directeurs	3 241,1	3 071,5	(398,7)	(13,0)	2 672,8	173,5	2 846,3
B. Direction exécutive et administration	5 319,4	5 842,9	178,7	3,1	6 021,6	312,6	6 334,2
C. Programme de travail	120 610,9	133 698,7	350,0	0,3	134 048,7	7 423,4	141 472,1
D. Appui au programme	9 093,9	11 273,9	(232,9)	(2,1)	11 041,0	660,3	11 701,3
E. Avance à l'INSTRAW	546,2	1 042,2	(1 042,2)	(100,0)	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>138 811,6</b>	<b>154 929,2</b>	<b>(1 145,1)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>153 784,1</b>	<b>8 569,8</b>	<b>162 353,9</b>

<sup>a</sup> Le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007 a été ajusté afin de rendre techniquement possible le transfert de responsabilité permettant d'assurer au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes les services dont il aura besoin.

**2) Fonds extrabudgétaires**

	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (montant estimatif)	2008-2009 (montant estimatif)
a) Services d'appui à :			
i) Des organismes des Nations Unies	6 393,7	6 758,0	6 728,4
ii) Des activités extrabudgétaires	598,1	593,0	573,4
b) Activités de fond	12 261,8	16 032,7	12 595,4
c) Projets opérationnels	97 401,9	102 780,0	102 625,0
<b>Total (2)</b>	<b>116 655,5</b>	<b>126 163,7</b>	<b>122 522,2</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>255 467,1</b>	<b>281 092,9</b>	<b>284 876,1</b>

Tableau 9.4

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2006- 2007 <sup>a</sup>	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	3	3	–	–	–	–	3	3
D-2	10	10	–	–	–	–	10	10
D-1	34	34	–	–	4	1	38	35
P-5	66	66	–	–	5	4	71	70
P-4/3	154	154	–	–	5	8	159	162
P-2/1	48	48	–	–	6	8	54	56
<b>Total partiel</b>	<b>316</b>	<b>316</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>336</b>	<b>337</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1 <sup>re</sup> classe	33	33	–	–	6	6	39	39
Autres classes	189	188	–	–	9	9	197	197
<b>Total partiel</b>	<b>221</b>	<b>221</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>236</b>	<b>236</b>
<b>Total</b>	<b>537</b>	<b>537</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>35</b>	<b>36</b>	<b>572</b>	<b>573</b>

<sup>a</sup> Le tableau d'effectifs pour l'exercice biennal 2006-2007 a été ajusté pour rendre techniquement possible le transfert de responsabilité permettant d'assurer au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes les services dont il aura besoin.

## A. Organes directeurs

Tableau 9.5

### Ressources nécessaires, par organe directeur

Organe	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Commission de statistique	99,6	99,6	–	–
Commission de la population et du développement	114,4	114,4	–	–
Commission du développement social	190,7	190,7	–	–
Commission de la condition de la femme	222,6	222,6	–	–
Commission du développement durable	496,6	496,6	–	–
Comité des politiques de développement	333,4	333,4	–	–
Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	503,7	–	–	–
Comité d'experts de l'administration publique	312,2	312,2	–	–
Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	330,2	330,2	–	–
Forum des Nations Unies sur les forêts	137,9	137,9	–	–
Instance permanente sur les questions autochtones	330,2	330,2	–	–
Conférence internationale de suivi sur le financement du développement	–	105,0	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>3 071,5</b>	<b>2 672,8</b>	–	–
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>3 071,5</b>	<b>2 672,8</b>	–	–

- 9.15 Des ressources ont été demandées au titre des organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts), des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et des mécanismes intergouvernementaux dont le Département assure les services fonctionnels, pour la prestation desquels des crédits ont été jugés nécessaires.
- 9.16 Le montant de 2 672 800 dollars accuse une diminution nette de 398 700 dollars, par rapport au montant inscrit au budget-programme précédent qui s'explique par : a) une diminution de 503 700 dollars due à la suppression d'un crédit non renouvelable qui avait été ouvert pour financer les voyages des représentants aux sessions supplémentaires que l'Assemblée générale a autorisé le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à tenir pendant l'exercice 2006-2007, conformément à sa résolution 60/230; et b) une augmentation de 105 000 dollars des dépenses autres que celles afférentes aux postes, qui doit permettre d'appuyer les travaux de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui doit se tenir à Doha en 2008, conformément à la résolution 61/191 de l'Assemblée générale.

## 1. Organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts)

### Commission de statistique

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 99 600 dollars*

- 9.17 La Commission de statistique a été créée par le Conseil économique et social dans sa résolution 8 (I). Son mandat, qui est énoncé dans les résolutions 8 (I), 8 (II) et 1566 (L), consiste à aider celui-ci : a) à promouvoir l'élaboration des statistiques nationales et à rendre celles-ci plus comparables; b) à coordonner les travaux statistiques des institutions spécialisées; c) à développer les services centraux de statistique du Secrétariat; d) à donner des avis aux organes de l'ONU au sujet des questions générales relatives à la collecte, à l'interprétation et à la diffusion de données statistiques; e) à favoriser l'amélioration des méthodes statistiques en général. Elle se compose de 24 représentants d'États Membres, élus par le Conseil économique et social pour un mandat de quatre ans.
- 9.18 Ayant à l'esprit la résolution 50/227 de l'Assemblée générale et la nécessité d'assurer une plus grande continuité dans la prise des décisions de la Commission et l'encadrement du processus statistique mondial, et pour permettre à la Commission de suivre les incidences statistiques des grandes conférences des Nations Unies et des conférences au sommet tenues sous l'égide de l'ONU, le Conseil, dans sa résolution 1999/8, a décidé qu'à compter de 2000, la Commission tiendrait une réunion annuelle à New York pendant quatre jours ouvrables. Les trente-neuvième et quarantième sessions de la Commission doivent se tenir respectivement en 2008 et 2009.

### Commission de la population et du développement

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 114 400 dollars*

- 9.19 La Commission de la population a été créée par la résolution 3 (III) du Conseil économique et social. Son mandat a été défini initialement dans la résolution 150 (VII) du Conseil. Dans sa résolution 49/128, l'Assemblée générale a décidé que la Commission de la population revitalisée prendrait le nom de Commission de la population et du développement et se réunirait tous les ans. La Commission se compose de 47 représentants d'États Membres élus par le Conseil économique et social pour un mandat de quatre ans (décision 1995/320 du Conseil). Elle se réunit normalement tous les ans pendant cinq jours ouvrables. Ses quarante et unième et quarante-deuxième sessions doivent se tenir respectivement en 2008 et 2009.
- 9.20 La Commission a pour mandat d'aider le Conseil économique et social de la façon suivante : a) en réalisant des études sur les questions de population et les tendances démographiques, l'intégration des stratégies de population et de développement, les politiques et programmes concernant la population et les questions de développement connexes et l'aide à fournir à la population en donnant des avis au Conseil sur ces questions; et en examinant toutes les questions relatives à la population et au développement au sujet desquelles les principaux organes ou les organes subsidiaires de l'ONU et les institutions spécialisées peuvent solliciter un avis; b) en suivant, examinant et évaluant l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux national, régional et international, en déterminant les facteurs de réussite et d'échec et en donnant des avis au Conseil à ce sujet; c) en examinant les résultats des travaux de recherche et d'analyse concernant les rapports entre population et développement aux niveaux national, régional et international et en donnant des avis au Conseil à ce sujet.

### **Commission du développement social**

#### ***Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 190 700 dollars***

- 9.21 La Commission des questions sociales a été créée, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la résolution 10 (II) du Conseil. Après avoir réexaminé en détail le rôle de la Commission, celui-ci a décidé, dans sa résolution 1139 (XLI), de la rebaptiser Commission du développement social, afin de bien mettre en évidence sa fonction d'organe préparatoire pour toutes les questions relatives aux politiques de développement social. À l'issue du Sommet mondial pour le développement social, tenu en 1995, le Conseil a décidé, dans sa résolution 1995/60, qu'elle examinerait périodiquement les questions relatives au suivi et à l'application de la Déclaration sur le développement social de Copenhague et du Programme d'action, adoptés au Sommet. Dans sa résolution 1996/7, le Conseil a décidé de faire passer de 32 à 46 le nombre des représentants d'États membres qui la composaient et de les élire pour un mandat de quatre ans et décidé également que la Commission se réunirait une fois par an pendant huit jours ouvrables. Il a également décidé, dans sa résolution 2005/11, que la Commission organiserait ses travaux selon une série de cycles d'application de deux ans orientés vers l'action et qui comprendraient une session d'examen et une session directive. Les quarante-sixième et quarante-septième sessions de la Commission doivent se tenir respectivement en 2008 et 2009.

### **Commission de la condition de la femme**

#### ***Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 222 600 dollars***

- 9.22 La Commission de la condition de la femme a été créée, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la résolution 11 (II) du Conseil. Elle était initialement composée de 15 représentants d'États Membres et a été composée ensuite de 18 représentants en 1951, de 21 en 1961 et de 32 en 1966. Dans sa résolution 1989/45, le Conseil a décidé que le nombre des membres de la Commission – élus pour un mandat de quatre ans – serait porté à 45 en 1990. La Commission fait rapport au Conseil sur les questions concernant la promotion des droits de la femme dans les domaines politique, économique et social et de l'éducation, et lui soumet des recommandations sur les problèmes relatifs aux droits de la femme exigeant une attention immédiate. Elle se réunit chaque année à New York pendant 10 jours ouvrables. Ses cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions doivent se tenir respectivement en 2008 et 2009.
- 9.23 La Commission joue un rôle de premier plan dans le système des Nations Unies en suivant l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et en donnant des avis au Conseil économique et social à ce sujet, conformément à son mandat renforcé. Dans sa résolution 1996/6, le Conseil l'a chargée de jouer un rôle de catalyseur dans l'intégration de perspectives sexospécifiques dans les politiques et programmes, et a confirmé son mandat. Dans sa résolution 2006/9, le Conseil a décidé que pour la période 2007-2009, la Commission examinerait à chacune de ses sessions un thème prioritaire s'inspirant du Programme d'action de Beijing et du Document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Elle tiendrait une table ronde interactive de haut niveau divisée en plusieurs groupes, deux réunions interactives d'experts qui porteraient sur le thème prioritaire de chaque session, une table ronde sur les questions nouvelles, une sur le thème prioritaire de la session suivante et un dialogue interactif pour réexaminer le thème d'une session précédente. Aux termes des résolutions 76 (V), 3041 (XI) et 1983/27 du Conseil, le Secrétaire général est tenu de dresser à l'intention de la Commission de la condition de la femme des listes de communications confidentielles et non confidentielles relatives à la condition de la femme.

**Commission du développement durable*****Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 496 600 dollars***

- 9.24 La Commission du développement durable a été créée, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la décision 1993/207 du Conseil. Ses fonctions sont énoncées dans la résolution 47/191 de l'Assemblée générale. Elle se compose de 53 représentants d'États Membres élus par le Conseil pour un mandat de trois ans et se réunit chaque année pendant deux à trois semaines. Elle fait rapport au Conseil et présente des recommandations à l'Assemblée par son intermédiaire. Comme suite au Sommet mondial sur le développement durable et en application de la résolution 2003/61 du Conseil concernant son futur programme de travail. Ses travaux sont désormais organisés selon une série de cycles d'application de deux ans orientés vers l'action, qui comprennent une session d'examen et une session directive. La Commission continuera comme par le passé à se réunir une fois par an; un an sur deux, elle consacra sa session aux négociations intergouvernementales. À sa session d'examen, elle examinera les résultats de l'application du programme de travail par les gouvernements, les organisations internationales et les grands groupes, aux niveaux national et régional, et déterminera les questions à négocier à la session de l'année suivante. Sa charge de travail globale demeurera inchangée. Ses seizième et dix-septième sessions doivent se tenir respectivement en 2008 et 2009.

**Comité des politiques de développement*****Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 333 400 dollars***

- 9.25 À l'annexe I de sa résolution 1998/46, le Conseil économique et social a décidé de rebaptiser le Comité de la planification du développement, dont il avait défini le mandat dans ses résolutions 1035 (XXXVII) et 1079 (XXXIX) et dans sa décision 1995/215, Comité des politiques de développement et a reconfirmé son statut d'organe subsidiaire. Conformément à la résolution 1998/46 du Conseil, le Comité se compose de 24 experts indépendants spécialistes du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement, choisis dans le souci d'une bonne répartition géographique et d'une représentation équilibrée des deux sexes. Il comprend des experts qui sont en mesure de contribuer à l'examen des questions nouvelles et au processus multilatéral. Ceux-ci sont nommés par le Conseil sur présentation d'une liste de candidats établie par le Secrétaire général en consultation avec les gouvernements intéressés. La durée de leur mandat est de trois ans.
- 9.26 Le Comité est chargé de procéder à un examen triennal du statut des pays les moins avancés et tient des réunions sur la question tous les trois ans. Son programme de travail est arrêté par le Conseil. Il tient des sessions annuelles de cinq jours ouvrables et soumet son rapport au Conseil à sa session de fond de juillet. L'Assemblée générale, le Secrétaire général et les organes subsidiaires du Conseil peuvent proposer, par l'intermédiaire du Conseil, des thèmes à lui soumettre pour examen. S'agissant de la présentation de son rapport au Conseil, le Comité a décidé que son Président ou un membre désigné assisterait à la session du Conseil pour présenter son rapport et répondre aux questions des membres du Conseil. Ses dixième et onzième sessions doivent se tenir respectivement en 2008 et 2009.

**Comité d'experts de l'administration publique*****Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 312 200 dollars***

- 9.27 Le Comité d'experts de l'administration publique a été créé par la résolution 2001/45 du Conseil économique et social. Il se compose de 24 experts nommés à titre personnel par le Conseil, sur proposition du Secrétaire général. Il a tenu sa première session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 22 au 26 juillet 2002 et tient depuis 2003 des sessions annuelles d'une semaine

conformément à la résolution 2003/60 du Conseil. Il a succédé au Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme des Nations Unies relatif à l'administration et aux finances publiques. Il a pour rôle d'aider les États Membres à acquérir les capacités nécessaires pour répondre aux besoins élémentaires de leur population en examinant les thèmes relatifs au rôle du secteur public dans le développement. Ses septième et huitième sessions doivent se tenir respectivement en 2008 et 2009.

#### **Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 330 200 dollars*

- 9.28 Dans sa résolution 2004/69, le Conseil économique et social a décidé de donner au Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale le nom de Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale. Le Comité se compose de 25 membres dont la candidature a été présentée par leur gouvernement mais qui siègent à titre personnel. Ils sont nommés par le Secrétaire général après que celui-ci a notifié le Conseil de sa décision de les nommer et sont choisis parmi les spécialistes des politiques et de l'administration fiscales dans le souci d'une représentation géographique équitable, qui permette une représentation des différents régimes fiscaux. Depuis 2005, le Comité se réunit tous les ans pendant cinq jours, à Genève. Ses quatrième et cinquième sessions doivent se tenir respectivement en 2008 et 2009.
- 9.29 Le Comité est chargé de : a) garder à l'examen et mettre à jour, selon que de besoin, le Modèle de Convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement et le Manual for the Negotiation of Bilateral Tax Treaties between Developed Countries and Developing Countries; b) servir de cadre au dialogue destiné à renforcer et à promouvoir la coopération internationale en matière fiscale entre les autorités fiscales nationales; c) examiner la façon dont les questions nouvelles ou qui se font jour pourraient toucher la coopération internationale en matière fiscale et procéder à des évaluations, présenter des observations et formuler des recommandations appropriées; d) formuler des recommandations sur le renforcement des capacités et la prestation d'une assistance technique aux pays en développement et aux pays en transition; e) aider ces pays à traiter toutes les questions susmentionnées. Le Comité présente un rapport sur sa session annuelle au Conseil économique et social à sa session de fond.

#### **Forum des Nations Unies sur les forêts**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 137 900 dollars*

- 9.30 Par sa résolution 2000/35, le Conseil économique et social a créé le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), dont il a fait l'un de ses organes subsidiaires/intergouvernementaux et qu'il a conçu comme une instance intergouvernementale permanente chargée de l'élaboration des politiques et des grandes orientations concernant les forêts. Le Forum a pour principaux objectifs de promouvoir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts et de renforcer les engagements politiques à long terme pris à cet égard. Il est composé de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées, chacun d'eux participant pleinement à ses travaux sur un pied d'égalité, y compris en ce qui concerne le droit de vote. En tant que commission technique du Conseil, il se réunit tous les ans pour une durée maximum de deux semaines et tient des débats ministériels de haut niveau d'une durée de deux à trois jours, selon les besoins. Ces débats, qui prennent notamment la forme de concertations d'une journée avec les chefs de secrétariat des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, qui fournissent l'occasion de recevoir et d'examiner les propositions des représentants des grands groupes, grâce en particulier à des dialogues multipartites.

- 9.31 Le Forum fonctionne sur la base d'un programme de travail pluriannuel et a pour principales fonctions : d'appuyer l'action menée pour atteindre les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts; de faciliter l'application d'un instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts; d'élaborer des politiques; d'assurer, au niveau international, la coordination entre les organisations, les instruments et les institutions; de promouvoir la coopération internationale; de mener des activités de suivi et d'évaluation et d'établir des rapports; et de renforcer l'engagement politique. Dans sa résolution 2006/49, le Conseil économique et social a décidé de renforcer l'Arrangement international sur les forêts et a fixé des objectifs d'ensemble sur les forêts en vue d'accomplir des progrès d'ici à 2015. Les neuvième et dixième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts doivent se tenir respectivement en 2008 et 2009.

**Instance permanente sur les questions autochtones**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 330 200 dollars*

- 9.32 Dans sa résolution 2000/22, le Conseil économique et social a décidé de créer, en tant qu'organe subsidiaire du Conseil, une instance permanente sur les questions autochtones composée de 16 membres, dont 8 seraient proposés par les gouvernements et élus par le Conseil, et les 8 autres seraient nommés par le Président du Conseil après consultation en bonne et due forme avec le Bureau et les groupes régionaux, par le truchement de leurs coordonnateurs, et à l'issue de larges consultations avec les organisations autochtones, compte tenu de la diversité et de la répartition géographique des populations autochtones du monde et des principes de transparence, de représentativité et d'égalité des chances pour toutes les populations autochtones, y compris des processus internes, le cas échéant, et des processus locaux de consultation autochtones. Tous les membres de l'Instance permanente siègent à titre personnel en tant qu'experts indépendants sur les questions autochtones, pour une période de trois ans, et peuvent être réélus ou renommés pour une autre période. Les États, les organismes des Nations Unies et organes de l'ONU, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil peuvent participer aux travaux de l'Instance permanente en qualité d'observateurs. Les organisations des populations autochtones peuvent également le faire selon les modalités qui ont été retenues au Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme.
- 9.33 Le Conseil économique et social a décidé que l'Instance permanente tiendrait une session annuelle de 10 jours ouvrables à l'Office des Nations Unies à Genève ou au Siège de l'Organisation des Nations Unies, ou en tout autre lieu que l'Instance pourrait choisir conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Les septième et huitième sessions de l'Instance permanente doivent se tenir respectivement en 2008 et 2009.

**2. Sessions extraordinaires et processus intergouvernementaux lancés par l'Assemblée générale**

**Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : augmentation de 105 000 dollars*

- 9.34 Le nouveau crédit non renouvelable de 105 000 dollars demandé, qui doit servir notamment à financer le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions), les contrats de consultants et d'experts, les voyages du personnel et les services contractuels, est lié à la tenue, au deuxième semestre de 2008, de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement qui sera chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey à Doha,

conformément à la résolution 61/191 de l'Assemblée générale. La Conférence de suivi devrait faire le point des progrès accomplis, réaffirmer les buts et engagements convenus, permettre d'échanger les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience et recenser les difficultés et les obstacles rencontrés, les interventions et les initiatives propres à les lever, les principales mesures à prendre pour poursuivre la mise en œuvre du Consensus et les défis et problèmes nouveaux.

## B. Direction exécutive et administration

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 021 600 dollars*

- 9.35 Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble des activités du Département telles qu'elles découlent des mandats qui lui sont prescrits et de son programme de travail approuvé. Il est également responsable du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Il est secondé par le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, le Sous-Secrétaire général au développement économique et la Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité des sexes et la promotion de la femme.
- 9.36 Le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations seconde le Secrétaire général adjoint en fournissant un appui fonctionnel au Conseil économique et social et autres organes intergouvernementaux compétents et en supervisant la coordination des activités de coopération technique et fait office de secrétaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Il a essentiellement pour fonction de renforcer les liens entre le Conseil économique et social et le Conseil des chefs de secrétariat.
- 9.37 Le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique seconde le Secrétaire général adjoint en supervisant et coordonnant l'analyse des données et la collecte de l'information, en particulier, en fournissant aux services du Département des directives générales concernant l'analyse macroéconomique, le financement du développement, le suivi de la situation économique et sociale, la collecte et la diffusion des données et la gestion des connaissances.
- 9.38 Les fonctions de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité des sexes et la promotion de la femme et les besoins en personnel de son bureau sont décrits dans le sous-programme 2 (Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme).
- 9.39 Le Bureau du Secrétaire général adjoint seconde et conseille le Secrétaire général adjoint, et, lorsqu'il y a lieu, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations et le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique en ce qui concerne la planification, la coordination, la gestion et l'évaluation du programme de travail du Département. Il seconde également le Secrétaire général adjoint dans ses fonctions de directeur de programme du Compte pour le développement.

Tableau 9.6

### **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

---

**Objectif de l'Organisation :** Assurer l'exécution complète des activités prescrites par les organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation en ce qui concerne la gestion du programme de travail, du personnel et des ressources financières, notamment en ce qui concerne les aspects du budget-programme qui ont trait aux programmes et le contrôle et l'évaluation des programmes

---

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Gestion efficace du programme de travail	<p>a) i) Produits et services fournis en temps utile</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2004-2005 : 93 % des produits exécutés et des services fournis dans les délais prescrits            2006-2007 (estimation) : 93 %            2008-2009 (objectif) : 93 %</p> <p>ii) Utilisation efficace et rationnelle des ressources : pourcentage d'exécution du budget-programme</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2004-2005 : 99 %            2006-2007 (estimation) : 99 %            2008-2009 (objectif) : 99 %</p>
b) Recrutement et affectation du personnel en temps utile	<p>b) Réduction du nombre moyen de jours pendant lesquels un poste d'administrateur reste vacant</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2004-2005 : résultats non connus            2006-2007 (estimation) : 160 jours            2008-2009 (objectif) : 150 jours</p>
c) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes	<p>c) i) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés et sous-représentés recrutés dans le Département</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2004-2005 : augmentation de 9 %            2006-2007 (estimation) : augmentation de 5 %            2008-2009 (objectif) : augmentation de 5 %</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage de femmes appartenant à la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur titulaires d'un engagement d'au moins un an</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2004-2005 : pourcentage de 46 %            2006-2007 (estimation) : 46 %            2008-2009 (objectif) : 46 %</p>
d) Plus grande ponctualité dans la présentation de la documentation	<p>d) Augmentation du pourcentage de documents de précession présentés dans les délais prescrits</p>

<p>e) Plus grande cohérence dans la gestion des activités économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation grâce à l'appui du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales</p>	<p><i>Mesure des résultats</i>                  2004-2005 : 62 %                  2006-2007 (estimation) : 64 %                  2008-2009 (objectif) : 68 %</p> <p>e) i) Nombre de documents d'orientation, de rapports, de directives, de notes et de méthodes de renforcement des capacités établis par le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et d'activités de renforcement des capacités menées par lui</p> <p><i>Mesure des résultats</i>                  2004-2005 : 9                  2006-2007 (estimation) : 14                  2008-2009 (objectif) : 18</p> <p>ii) Nombre de décisions adoptées aux réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales</p> <p><i>Mesure des résultats</i>                  2004-2005 : 51                  2006-2007 (estimation) : 39                  2008-2009 (objectif) : 50</p>
---	--

Tableau 9.7

**Ressources nécessaires**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	4 455,1	4 633,8	15	15
Autres objets de dépense	1 387,8	1 387,8	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>5 842,9</b>	<b>6 021,6</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>5 842,9</b>	<b>6 021,6</b>	<b>15</b>	<b>15</b>

9.40 Le montant de 4 633 800 dollars prévu au titre des postes accuse une augmentation de 178 700 dollars, qui est le résultat net : a) du transfert d'un poste P-4 du Service de la gestion des communications et de l'information de l'appui aux programmes (322 300 dollars), qui permettrait de renforcer et de coordonner centralement la budgétisation et la gestion axées sur les résultats au sein du Département et de resserrer la coordination des activités menées au titre du Compte pour le développement (90 projets sont achevés ou en cours d'exécution), tâche qui incombe désormais au Bureau; et b) de la cession au sous-programme 10 (Financement du développement) d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (143 600 dollars), qui aide actuellement à coordonner les activités menées au titre du Compte, et dont les fonctions seraient toutes remplies

par le titulaire du poste P-4 susmentionné. Le montant prévu au titre des autres objets de dépense (1 387 800 dollars) permettrait notamment de recruter du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et de couvrir les dépenses afférentes aux heures supplémentaires, au recrutement de consultants, aux voyages du personnel et à la contribution de l'ONU aux activités du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales.

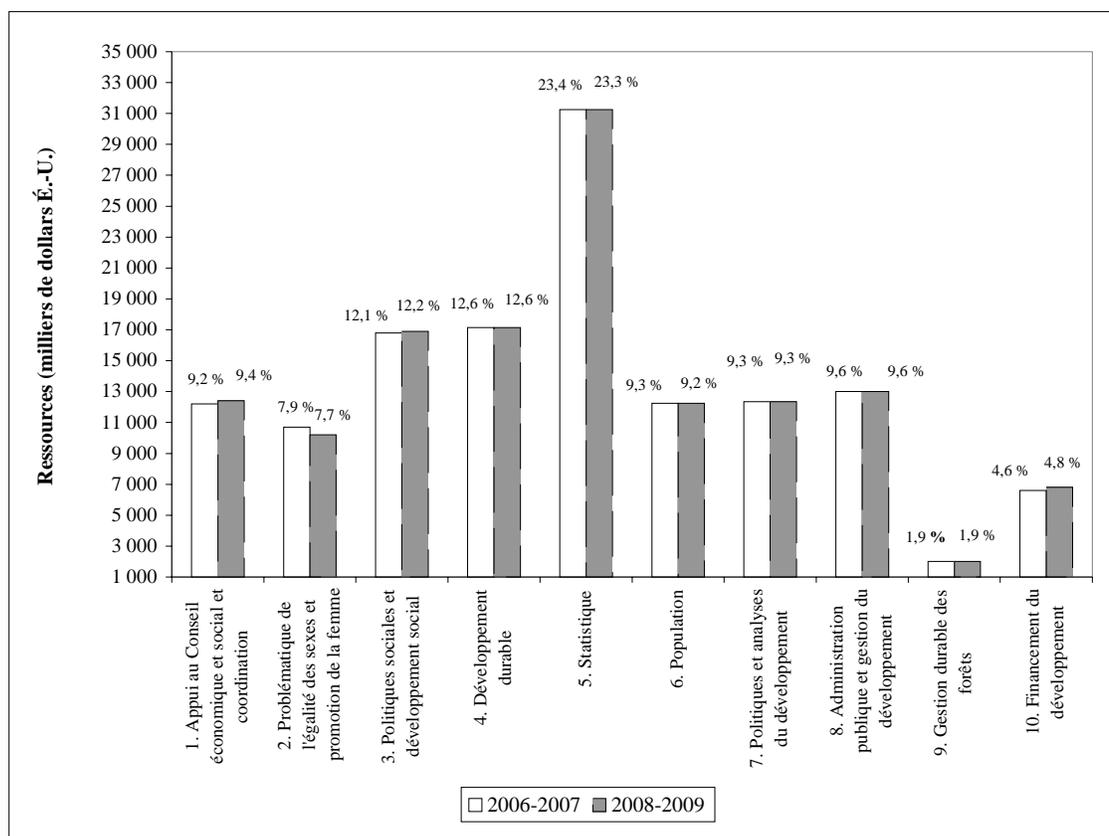
### C. Programme de travail

Tableau 9.8

#### Ressources nécessaires, par sous-programme

<i>Sous-programme</i>	<i>Ressources</i> <i>(en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2006-2007</i>	<i>2008-2009</i> <i>(avant actuali- sation des coûts)</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2008-2009</i>
<b>Budget ordinaire</b>				
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	12 314,5	12 539,5	46	46
2. Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme	10 604,0	10 370,9	37	37
3. Politiques sociales et développement social	16 239,5	16 327,0	60	60
4. Développement durable	16 849,5	16 849,5	60	60
5. Statistiques	31 231,5	31 231,5	123	123
6. Population	12 384,7	12 384,7	45	45
7. Politiques et analyses du développement	12 414,5	12 414,5	46	46
8. Administration publique et gestion du développement	12 901,6	12 901,6	50	50
9. Gestion durable des forêts	2 579,4	2 528,3	6	6
10. Financement du développement	6 179,5	6 501,2	21	22
<b>Total partiel</b>	<b>133 698,7</b>	<b>134 048,7</b>	<b>494</b>	<b>495</b>
Fonds extrabudgétaires	60 264,3	54 367,6	18	17
<b>Total</b>	<b>193 963,0</b>	<b>188 416,3</b>	<b>512</b>	<b>512</b>

**Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)**



**Sous-programme 1  
Appui au Conseil économique et social et coordination**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 12 539 500 dollars*

9.41 Le sous-programme sera exécuté par le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination. Il a été établi à partir du sous-programme 1 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2008-2009.

Tableau 9.9

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation :** Rehausser le rôle de l'Assemblée générale – notamment des Deuxième et Troisième Commissions – et du Conseil économique et social, qui appuient les efforts déployés pour promouvoir la réalisation plus cohérente et intégrée des objectifs de développement de l'Organisation des Nations Unies, à savoir les objectifs définis lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous les auspices de l'ONU et ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire

**Réalisations escomptées (Secrétariat)****Indicateurs de succès**

a) Contribution plus importante de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social à l'élaboration, à la coordination et à l'harmonisation des politiques dans un sens permettant de promouvoir et de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international et de mieux articuler les politiques et les activités opérationnelles de développement

a) i) Augmentation du nombre des résolutions, conclusions concertées, déclarations ministérielles et conclusions du Président de l'Assemblée et du Conseil témoignant d'un consensus sur les principales questions de développement

*Mesure des résultats* : nombre des résolutions, conclusions concertées, déclarations ministérielles et conclusions du Président de l'Assemblée et du Conseil contenant des principes et des mesures aisément identifiables concernant les progrès réalisés au sujet des questions intéressant spécifiquement le développement

2004-2005 : 6

2006-2007 (estimation) : 6

2008-2009 (objectif) : 6

ii) Augmentation du nombre de recommandations à portée pratique

*Mesure des résultats* : nombre d'initiatives intergouvernementales parrainées ou promues par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale dans des recommandations, auxquelles se sont éventuellement associées d'autres institutions nationales et internationales

2004-2005 : 5

2006-2007 (estimation) : 5

2008-2009 (objectif) : 5

iii) Nombre accru de plans de développement nationaux basés sur les politiques convenues

*Mesure des résultats* : nombre de pays disposant de plans de développement nationaux, de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et autres documents de stratégie nationaux reflétant le consensus international

2004-2005 : 30

2006-2007 (estimation) : 35

2008-2009 (objectif) : 45

b) Rôle renforcé du Conseil économique et social dans le pilotage de ses organes subsidiaires et la promotion de l'exécution coordonnée et cohérente des activités dans le système des Nations Unies

b) i) Multiplication des points identiques dans les ordres du jour et les plans de travail des commissions techniques et ceux du Conseil économique et social

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 14 points identiques

2006-2007 (estimation) : 15 points identiques

2008-2009 (objectif) : 16 points identiques

ii) Nombre de mesures prises par les organes subsidiaires du Conseil économique et social pour mieux coordonner leurs activités sur la base des documents d'orientation émanant du Conseil

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 18 mesures

2006-2007 (estimation) : 20 mesures

2008-2009 (objectif) : 20 mesures

iii) Participation accrue des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social aux débats de cet organe

*Mesure des résultats* : nombre de déclarations officielles d'organisations non gouvernementales

2004-2005 : 18 déclarations officielles

2006-2007 (estimation) : 36 déclarations officielles

2008-2009 (objectif) : 36 déclarations officielles

c) Rôle renforcé du Conseil économique et social en matière de reconstruction et de développement après un conflit et interaction plus étroite avec le Conseil de sécurité, ainsi qu'il en a décidé

c) Nombre accru de recommandations et de décisions du Conseil économique et social sur les perspectives de développement à long terme des pays sortant d'un conflit, ainsi que d'avis adressés à la Commission de consolidation de la paix

*Mesure des résultats*

2004-2005 : résultats non connus

2006-2007 (estimation) : 6 recommandations

2008-2009 (objectif) : 6 recommandations

---

## Facteurs externes

- 9.42 Le sous-programme atteindra ses objectifs et obtiendra les réalisations escomptées à condition :
- a) que les décideurs, aux niveaux national et international, soient pleinement associés à l'examen des questions économiques et sociales à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social;

b) que la communauté internationale donne suite aux recommandations et décisions de l'Assemblée et du Conseil.

### **Produits**

9.43 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

- a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières (22); séances officielles et consultations officieuses de la Deuxième Commission (50); tables rondes et débats interactifs des Deuxième et Troisième Commissions et discours liminaires prononcés dans le cadre de leurs travaux (5); Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement (4);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur la Décennie 2001-2010 pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique (2); les contributions au rapport sur les progrès de l'application des dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, dans le cadre du rapport de synthèse sur la suite donnée à la Déclaration du Millénaire et au Document final du Sommet mondial de 2005 (2); une culture de paix (1); la mise en œuvre du Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (1); les technologies de l'information et de la communication au service du développement (1); la promotion de la compréhension, de l'harmonie et de la coopération culturelles et religieuses (1); la sécurité routière dans le monde (1); le VIH/sida (1); la communication au service du développement (1); le développement industriel (1); le retour ou la restitution de biens culturels aux pays d'origine (1); des questions d'ordre politique devant être déterminées par l'Assemblée générale, dont la mondialisation et l'interdépendance (2); la mise en valeur des ressources humaines (3); le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (2);

ii) Conseil économique et social :

- a. Services fonctionnels pour les réunions : séances tenues dans le cadre du dialogue de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales (3); réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2); réunions sur le passage de la phase de consolidation de la paix à la phase du développement dans les pays qui sortent d'un conflit avec des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile, des chercheurs, des universitaires et d'autres spécialistes (5); réunions conjointes du Bureau du Conseil économique et social et des présidents des commissions techniques (2); séances et consultations officieuses des sessions d'organisation, des sessions de fond et des reprises de session du Conseil (140); réunions des mécanismes de coordination, dont ceux s'occupant du suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (6); réunions du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit et du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (4); réunions

- consacrées à l'examen ministériel annuel et à la foire de l'innovation organisée à cette occasion (4); tables rondes sur les questions nouvelles intéressant la coopération pour le développement au sein de l'ONU (4);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur : l'examen ministériel annuel (2); l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (4); les technologies de l'information et de la communication au service du développement (2); le programme à long terme d'aide à Haïti (2); le Forum pour la coopération en matière de développement : les tendances de la coopération internationale aux fins du développement, y compris les stratégies, les politiques et le financement (1); le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau (2); l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac (1); l'application de la résolution concernant les statistiques relatives aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies que l'Assemblée générale a adoptée en 2007 (2); la confidentialité des données génétiques et la non-discrimination (1); les thèmes du débat de haut niveau et du débat sur les questions de coordination devant être tenus à la session de fond du Conseil de l'année suivante (2); la synthèse des travaux des commissions techniques (à présenter lors du débat général) (2); et la suite donnée aux conclusions des débats de 2003 et 2004 consacrés aux questions de coordination (à présenter lors du débat général) (1); rapports à présenter lors du débat consacré aux questions de coordination (2); et rapports sur l'examen des tendances du financement de la coopération en matière de développement (1); le débat thématique organisé dans le cadre du débat de haut niveau du Conseil économique et social (2); et l'alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural (1);
- iii) Comité chargé des organisations non gouvernementales :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : séances des sessions de fond ordinaires et des reprises de session de fond du Comité chargé des organisations non gouvernementales (60); réunions ponctuelles du Comité, réunions de son groupe de travail officieux et réunions officieuses, en fonction des besoins (12);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur ses sessions de fond ordinaires, les reprises de ses sessions et les reprises de ses sessions spéciales (5);
- iv) Groupes spéciaux d'experts : neuf groupes d'experts chargés d'examiner les questions suivantes : les moyens d'intégrer les pays sortant d'un conflit dans l'économie mondiale; la suite donnée aux recommandations de la Commission de consolidation de la paix conformément aux résolutions 60/180 et 61/16 de l'Assemblée générale; les préparatifs de la réunion spéciale de haut niveau 2008-2009 du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED; la validation des conclusions des évaluations effectuées sur le terrain dans le cadre de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles : orientation à suivre concernant la mise en œuvre à l'échelle du système; les contributions aux débats devant se tenir dans le cadre de l'examen ministériel annuel au sujet du renforcement de la coopération intrarégionale et interrégionale nécessaire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement; le colloque avec des représentants de la société civile et du secteur privé organisé dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de développement; les consultations entreprises à l'échelle mondiale dans la perspective de la tenue du Forum; les préparatifs du Forum : réunions à l'échelle régionale; les réunions

du Comité consultatif sur le Forum pour la coopération en matière de développement consacrées aux préparatifs de la principale manifestation du Forum;

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : rapports sur le débat de haut niveau du Conseil économique et social (2); publications sur le thème de l'examen ministériel annuel à l'intention des décideurs (2);
  - ii) Missions d'établissement des faits : Conseil économique et social : organisation de tables rondes et de forums dans le cadre des préparatifs de la réunion de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods;
  - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : documents d'information sur les nouveaux problèmes qui se posent en matière de développement (2); stratégie du Conseil économique et social en matière de communication et d'information (1); manuel à l'intention des organisations non gouvernementales (1);
  - iv) Manifestations spéciales : Conseil économique et social : organisation, s'il y a lieu, conformément au Règlement du Conseil, de tables rondes, groupes de discussion et de débats avec la participation d'experts de l'extérieur, d'organisations non gouvernementales et de divers organismes et des milieux d'affaires et universitaires, parallèlement aux séances officielles du Conseil et dans le cadre des préparatifs de ses sessions (12); organisation du Forum pour la coopération en matière de développement (1); appui à la participation efficace et rationnelle de plus de 300 organisations non gouvernementales aux travaux des sessions de fond et des tables rondes ministérielles du Conseil économique et social en juillet 2008 et en juillet 2009 (2) et au forum des organisations non gouvernementales qui se tiendra à New York en mars et juillet 2008 et en mars 2009 et à Genève en juillet 2008 (4);
  - v) Supports techniques : portail consacré aux partenariats mondiaux, devant permettre de relier les centres de liaison des organisations non gouvernementales à tous les partenariats représentés au Forum mondial des partenariats, y compris les partenariats entre le secteur public et le secteur privé en faveur du développement rural (1); travaux de recherche et réalisation d'une étude sur les moyens d'intégrer les pays sortant d'un conflit dans l'économie mondiale (1); constitution et entretien de la base de données du « Comité sans papier », système fiable d'enregistrement des débats des séances et réunions de travail sur support électronique (4); liste récapitulative des produits dont la consommation et/ou la vente sont interdites, font l'objet de sévères restrictions ou ne sont pas approuvées par certains gouvernements (2); portail du Forum pour la coopération en matière de développement, bulletins d'information et autres matériaux d'information (1); dans le cadre de l'examen ministériel annuel, constitution et mise à jour d'une base de données sur les pratiques optimales à adopter pour atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale (1); bulletin d'information du Conseil économique et social (16); études approfondies devant permettre d'évaluer l'application des recommandations formulées à l'issue de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies effectué en 2007, dans la perspective de l'examen triennal d'ensemble de 2010 (2); matériaux d'information visant à faire mieux connaître l'examen triennal d'ensemble (1); supports techniques destinés à des utilisateurs externes : mise à jour et maintenance de la page d'accueil du site Internet du Conseil économique et social et du

- Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales (1); mise à jour du bulletin d'information mensuel du Réseau régional officieux ONU-ONG (24);
- vi) Séminaires à l'intention d'utilisateurs externes : renforcer et appuyer la coopération et le partenariat entre le Réseau régional officieux ONU-ONG, les organisations intergouvernementales (l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires, par exemple) et les milieux universitaires, aux fins de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire (10);
  - vii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : réunions consultatives interinstitutions concernant la prise en compte systématique des activités de consolidation de la paix dans les travaux du système des Nations Unies (20);
- c) Coopération technique (budget ordinaire) :
- i) Cours, séminaires et ateliers de formation : organisation d'ateliers et prestation de services à l'intention des organisations non gouvernementales locales afin de renforcer leurs capacités et leur impact sur les bénéficiaires de leur action et sur le développement de la localité ou du pays où elles exercent leurs activités (4);
  - ii) Projets opérationnels : tenue, au niveau des pays, de consultations sur l'efficacité des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour préparer l'établissement du rapport sur l'application des conclusions de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2007.

Tableau 9.10

**Ressources nécessaires : sous-programme 1**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	11 751,2	11 751,2	46	46
Autres objets de dépense	563,3	788,3	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>12 314,5</b>	<b>12 539,5</b>	<b>46</b>	<b>46</b>
Fonds extrabudgétaires	2 190,7	1 311,0	–	–
<b>Total</b>	<b>14 505,2</b>	<b>13 850,5</b>	<b>46</b>	<b>46</b>

- 9.44 Le montant de 11 751 200 dollars qui est demandé doit permettre : de maintenir 46 postes, dont 27 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 19 postes d'agent des services généraux, pour assurer le service des séances des organes intergouvernementaux et d'autres organes, tels que la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Comité chargé des organisations non gouvernementales et les groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit; d'établir la documentation, les publications et les supports techniques (site Web, bulletins d'information, brochures) nécessaires pour préparer les séances de ces organes; d'organiser des activités de coopération technique (séminaires, ateliers, projets opérationnels); d'appuyer l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement; et de fournir des services fonctionnels et un appui au Forum

pour la coopération en matière de développement et à l'examen ministériel annuel. Le montant prévu au titre des autres objets de dépense (788 300 dollars), qui accuse une augmentation de 225 000 dollars, permettra principalement de financer les dépenses afférentes : a) aux consultants; b) aux groupes d'experts; c) aux voyages du personnel; d) aux services contractuels; et e) à la contribution de l'ONU aux travaux du Sous-Comité de la nutrition du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination. L'augmentation de 225 000 dollars correspond aux ressources supplémentaires requises pour l'examen ministériel annuel et pour le Forum pour la coopération en matière de développement.

## **Sous-programme 2**

### **Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 10 370 900 dollars*

- 9.45 Le sous-programme sera exécuté par le Bureau de la Conseillère pour la parité des sexes et la promotion de la femme et par la Division de la promotion de la femme. Il a été établi à partir du sous-programme 2 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2008-2009. Il vise à faciliter la prise en compte systématique des questions concernant les femmes dans les travaux de l'Organisation, à améliorer la représentation des femmes et l'égalité des sexes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et à promouvoir l'instauration d'un environnement de travail qui tienne mieux compte des besoins des femmes.
- 9.46 La Conseillère spéciale rend compte directement au Secrétaire général des questions ayant trait à l'égalité des sexes, notamment des progrès accomplis par les départements et bureaux des organismes des Nations Unies pour intégrer ce principe dans tous les domaines d'activité. Avec la Coordonnatrice pour les questions relatives aux femmes au Secrétariat, la Conseillère spéciale a aussi pour tâche d'aider les directeurs de programme à atteindre les objectifs fixés par l'Assemblée générale en ce qui concerne la représentation des femmes. En sa qualité de présidente du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, la Conseillère spéciale guide les travaux relatifs à l'intégration des préoccupations des femmes, tant pour les questions de fond que pour les activités opérationnelles.
- 9.47 La Division de la promotion de la femme rend compte au Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales par l'intermédiaire de la Conseillère spéciale. Elle fournit des services fonctionnels à la Commission de la condition de la femme, ainsi qu'au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale sur des questions concernant l'égalité des sexes et les droits de la femme. Elle fournit aussi des services fonctionnels et techniques au Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes.

Tableau 9.11

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Accélérer l'avènement de l'égalité des sexes et la promotion de la femme, notamment la pleine jouissance, par les femmes, de leurs droits fondamentaux

**Réalisations escomptées (Secrétariat)**

**Indicateurs de succès**

a) Progrès vers l'égalité des sexes et l'élimination des discriminations fondées sur le sexe par un effort de promotion de l'application intégrale et effective du Programme d'action de Beijing, des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, du Document final du Sommet mondial de 2005 et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

a) i) Multiplication des mesures et initiatives prises aux niveaux national et régional pour appliquer le Programme d'action de Beijing, les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Document final du Sommet mondial de 2005

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 156 déclarations  
2006-2007 (estimation) : 158 déclarations  
2008-2009 (objectif) : 160 déclarations

ii) Augmentation éventuelle de la proportion des résolutions de l'Assemblée générale faisant une place à l'impératif de l'égalité des sexes

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 20 % des résolutions  
2006-2007 (estimation) : 22 % des résolutions  
2008-2009 (objectif) : 25 % des résolutions

b) Amélioration de la capacité de la Commission de la condition de la femme de s'acquitter de son mandat, notamment en ce qui concerne l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale

b) i) Augmentation du nombre d'États Membres rendant compte à la Commission de la condition de la femme des mesures qu'ils ont prises pour adopter une démarche soucieuse de l'égalité des sexes au plan national

*Mesure des résultats*

2004-2005 : sans objet  
2006-2007 (estimation) : 60 États Membres  
2008-2009 (objectif) : 65 États Membres

ii) Augmentation du nombre de représentants d'organisations non gouvernementales qui participent aux travaux de la Commission de la condition de la femme

c) Renforcement de la capacité des entités du système des Nations Unies de tenir compte systématiquement de l'impératif d'égalité des sexes et de prendre des mesures ciblées pour accorder toute la place voulue aux femmes dans les politiques et programmes du système des Nations Unies

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 3 628 représentants

d'organisations non gouvernementales accréditées auprès du Conseil économique et social

2006-2007 (estimation) : 2 000 représentants

d'organisations non gouvernementales accréditées auprès du Conseil économique et social

2008-2009 (objectif) : 2 000 représentants

d'organisations non gouvernementales accréditées auprès du Conseil économique et social

c) i) Multiplication des mesures prises individuellement ou collectivement par les entités des Nations Unies pour faire une place à l'impératif d'égalité des sexes dans leurs politiques, programmes et projets

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 79 rapports d'entités des Nations Unies sur les mesures qu'elles ont prises

2006-2007 (estimation) : 72 rapports d'entités des Nations Unies sur les mesures qu'elles ont prises

2008-2009 (objectif) : 75 rapports d'entités des Nations Unies sur les mesures qu'elles ont prises

ii) Meilleur équilibre des effectifs des deux sexes grâce à l'adoption d'une politique de parité en matière de ressources humaines par les organismes du système des Nations Unies

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 17 départements/bureaux avec moins de 50 % de femmes, et augmentation du pourcentage de femmes dans la catégorie des administrateurs

2006-2007 (estimation) : 13 départements/bureaux avec moins de 50 % de femmes, et augmentation du pourcentage de femmes dans la catégorie des administrateurs

2008-2009 (objectif) : 12 départements/bureaux avec moins de 50 % de femmes, et augmentation du pourcentage de femmes dans la catégorie des administrateurs déclarations

---

### Facteurs externes

- 9.48 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les États Membres et les entités du système des Nations Unies considèrent comme prioritaires les questions d'égalité des sexes et la promotion de la femme.

### Produits

- 9.49 Les produits de l'exercice seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Assemblée générale :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : services fonctionnels, y compris pour les séances plénières des Deuxième et Troisième Commissions (12);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur les sujets suivants : activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (1); amélioration de la condition des rurales (1); amélioration de la condition de la femme dans les organismes des Nations Unies (1); intensification des efforts visant à éliminer toutes les formes de violence contre les femmes (2); mesures prises et progrès accomplis pour donner suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2); traite des femmes et des filles (1); violence contre les travailleuses migrantes (1); femmes et développement (1); *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* : « La maîtrise des ressources économiques et l'accès des femmes au financement, y compris au microfinancement » (1);
  - ii) Conseil de sécurité :
    - a. Services fonctionnels pour les séances et consultations (2);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : les femmes, la paix et la sécurité (2);
  - iii) Conseil économique et social :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières (8);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes des organismes des Nations Unies (2);
  - iv) Commission de la condition de la femme :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : consultations à participation non limitée du Bureau de la Commission de la condition de la femme (8); services fonctionnels pour les séances de la Commission (40);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de séance et d'information (6); plans de travail communs à la Division de la promotion de la femme et au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2); liste des communications confidentielles relatives à la condition de la femme (2); liste des communications non confidentielles relatives à la condition de la femme (2); rapports sur les progrès accomplis dans la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes lors de la conception, de l'application et de

l'évaluation des politiques et programmes nationaux, l'accent étant mis sur le thème prioritaire (2); rapport sur la libération des femmes et des enfants pris en otage lors de conflits armés, y compris de ceux qui sont emprisonnés ultérieurement (1); rapports sur les thèmes prioritaires retenus par la Commission dans son programme de travail à long terme (2); rapports sur la situation des Palestiniennes et sur l'aide à leur apporter (2);

- v) Groupe spéciaux d'experts : sept réunions de groupes d'experts sur l'examen des progrès de la formation à la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes; l'examen des progrès de l'application au niveau national en Afrique de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité; le partage des responsabilités entre hommes et femmes, notamment pour les soins aux malades du VIH/sida; les questions thématiques examinées par la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-quatrième session; la décision économique et la budgétisation axée sur l'égalité des sexes en vue de l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement*; les femmes et le microfinancement en vue de l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement*; et groupes et tables rondes sur l'expérience acquise, les enseignements tirés et les pratiques optimales en ce qui concerne le respect des engagements pris s'agissant du thème prioritaire retenu par la Commission de la condition de la femme (4 groupes et 8 tables rondes);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
  - i) Publications en série : *Network* (Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme) (8 numéros); bulletin d'information électronique sur la violence à l'égard des femmes (6); *Femmes en l'an 2000 et au-delà* (4); *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* (1);
  - ii) Publications isolées : Pratiques optimales pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité (1); rapport sur la lutte contre les stéréotypes et les préjugés entravant la réalisation de l'égalité des sexes (1); cadres législatifs sur la violence contre les femmes (1); trousse opérationnelle pour l'intégration des questions d'égalité des sexes dans les outils de développement à l'échelle nationale (1); état de l'action menée en faveur de l'égalité des sexes dans les organismes des Nations Unies (Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme) (1); violence contre les femmes – pratiques optimales et enseignements tirés de l'expérience (1);
  - iii) Supports techniques : perfectionnement, conception, exploitation et gestion du site Web de la Division de la promotion de la femme (annuellement) (2); perfectionnement, conception, exploitation et gestion du site Web du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (annuellement) (2); perfectionnement, conception, exploitation et gestion du site Web du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme (annuellement) (2); perfectionnement, conception, exploitation et gestion du site Web de WomenWatch (annuellement) (2); directives et aide-mémoire sur l'intégration des préoccupations des femmes (1); directives, aide-mémoire et outils d'application concernant la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité (1); rapports des réunions des groupes d'experts sur les thèmes prioritaires (8); fichier de candidates aux postes du Secrétariat de l'ONU, du Département des opérations de maintien de la paix et des missions spéciales (2);

- iv) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (4);
- v) Documentation à fournir pour les réunions : rapports sur la réunion annuelle du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (2);

Tableau 9.12

**Ressources nécessaires : sous-programme 2**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	9 638,5	9 638,5	37	37
Autres objets de dépense	965,5	732,4	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>10 604,0</b>	<b>10 370,9</b>	<b>37</b>	<b>37</b>
Fonds extrabudgétaires	2 586,0	2 830,8	4	3
<b>Total</b>	<b>13 190,0</b>	<b>13 201,7</b>	<b>41</b>	<b>40</b>

9.50 Le montant demandé de 9 638 500 dollars correspond au maintien des 37 postes suivants : 5 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 4 postes d'agent des services généraux au Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité des sexes et la promotion de la femme et 18 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 10 postes d'agent des services généraux à la Division de la promotion de la femme. Ce personnel est chargé de coordonner les efforts déployés au niveau interorganisations en ce qui concerne la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes; les femmes, la paix et la sécurité, la violence à l'égard des femmes et l'amélioration de la condition de la femme au sein du système des Nations Unies; le service du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes; le service des réunions intergouvernementales pour les points de l'ordre du jour relatifs à l'égalité des sexes; l'appui à apporter au Bureau de la Commission de la condition de la femme; la participation des organisations non gouvernementales aux activités de l'Organisation ayant trait à l'égalité des sexes; le contrôle et la communication des mesures prises pour donner suite au Programme d'action de Beijing et le mettre en œuvre; les activités de sensibilisation au moyen de publications et de manifestations; et la fourniture d'une assistance technique aux États Membres qui en font la demande. Le montant demandé pour les objets de dépense autres que les postes, de 732 400 dollars (soit une réduction de 233 100 dollars) doit permettre de couvrir essentiellement les frais associés : a) aux consultants; b) aux groupes d'experts; c) aux voyages du personnel; et d) aux autres dépenses de fonctionnement. La diminution des ressources prévues tient au non-renouvellement des contrats du personnel temporaire (autre que pour les réunions) engagé à titre ponctuel pour les sessions supplémentaires du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pendant l'exercice biennal 2006-2007.

### Sous-programme 3 Politiques sociales et développement social

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 16 327 000 dollars*

- 9.51 Le sous-programme relève de la Division des politiques sociales et du développement social et a été élaboré sur la base du sous-programme 3 du programme 7 du projet de plan-programme biennal pour la période 2008-2009.
- 9.52 La Division doit aussi fournir un appui technique pour l'application des textes issus du Sommet mondial pour le développement social et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées; du Programme d'action pour la jeunesse, de la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement; du Programme sur la famille; des mandats confiés à l'Instance permanente sur les questions autochtones; et de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones.

Tableau 9.13

#### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

**Objectif de l'Organisation :** Renforcer la coopération internationale, faire mieux comprendre l'importance du développement social, et améliorer les capacités nationales, en accordant une attention particulière à l'élimination de la pauvreté, à la création d'emplois et à l'intégration sociale, et surtout en tenant dûment compte des questions relatives aux personnes âgées, aux handicapés, à la famille, aux jeunes et aux populations autochtones

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Contribution aux débats et aux accords internationaux sur les grandes questions de développement social inscrites à l'ordre du jour des instances intergouvernementales des Nations Unies	<p>a) i) Pourcentage des recommandations de la Division ayant servi à la formulation de résolutions, de décisions et de conclusions concertées</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 86 % 2006-2007 (estimation) : 90 % 2008-2009 (objectif) : 92 %</p> <p>ii) Augmentation du nombre de programmes du système des Nations Unies consacrés à des questions de développement social insuffisamment traitées</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : sans objet 2006-2007 (estimation) : 5 programmes 2008-2009 (objectif) : 10 programmes</p>
b) Renforcement de la capacité des États Membres pour élaborer et appliquer des politiques et des mesures sociales	<p>b) i) Augmentation des effectifs nationaux formés pour appliquer les politiques sociales aux niveaux national et local</p>

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 96 membres des effectifs nationaux

2006-2007 (estimation) : 120 membres des effectifs nationaux

2008-2009 (objectif) : 250 membres des effectifs nationaux

ii) Augmentation du nombre de mesures sociales prises par les pays pour favoriser l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois, la protection sociale, les dépenses sociales et l'intégration

*Mesure des résultats*

2004-2005 : sans objet

2006-2007 (estimation) : 45 mesures

2008-2009 (objectif) : 120 mesures

c) Meilleure connaissance et appréciation des questions de développement social de la part des gouvernements, de la société civile et du secteur privé

c) i) Accès amélioré et plus rapide aux recherches et analyses de l'ONU

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 2,4 millions de visiteurs et de téléchargements sur le site Web

2006-2007 (estimation) : 2,5 millions de visiteurs et de téléchargements sur le site Web

2008-2009 (objectif) : 2,5 millions de visiteurs et de téléchargements sur le site Web

ii) Multiplication des manifestations multipartites sur les questions qui concernent le développement social

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 44 manifestations

2006-2007 (estimation) : 104 manifestations

2008-2009 (objectif) : 108 manifestations

---

**Facteurs externes**

9.53 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si on peut compter sur la collaboration des gouvernements et autres parties prenantes dans l'exécution des activités proposées.

## Produits

9.54 Les produits de l'exercice seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Assemblée générale :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : services fonctionnels, y compris pour les séances plénières et celles des Deuxième et Troisième Commissions (32);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur les coopératives (1); l'emploi (1); le cinquième examen et l'évaluation du Programme d'action mondial pour les personnes handicapées (1); la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (1); l'ordre humain mondial (1); l'application des textes issus du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2); le microcrédit (1); les politiques et programmes faisant appel à la participation des jeunes : poursuite de l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse (*Rapport mondial sur la jeunesse, 2009*) (1); la lutte contre la pauvreté (1); le programme sur la famille (1); les approches et stratégies novatrices de lutte contre la pauvreté (1); les dimensions sociales du plein-emploi et des formes de travail décentes dans le contexte de la mondialisation (1); la *Situation sociale dans le monde* (1); l'emploi des jeunes (1);
  - ii) Conseil économique et social : Services fonctionnels pour les réunions : séances du Conseil économique et social (20);
  - iii) Commission du développement social :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions intersessions du Bureau (20); réunions de la Commission (32);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (1); les thèmes prioritaires pour 2008 et 2009 (2); l'application pratique des méthodologies participatives dans le cadre des politiques d'insertion sociale (1); l'examen et l'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) et les nouvelles priorités en vue de la poursuite de son application (1); les thèmes prioritaires des quarante-sixième et quarante-septième sessions de la Commission du développement social (2); le rapport du Rapporteur spécial de la Commission du développement social chargé de suivre l'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés (1); l'examen et l'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) (1);
  - iv) Instance permanente sur les questions autochtones :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions de l'Instance permanente sur les questions autochtones (40); réunions de l'Instance dans le cadre du programme de microfinancement lancé grâce au Fonds d'affectation spéciale sur les questions autochtones pour la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones (8);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports analytiques sur la suite donnée aux recommandations de l'Instance et les activités connexes des organismes des Nations Unies et d'autres entités intergouvernementales, y compris rapports des rapporteurs spéciaux de l'Instance (70); rapport détaillé sur la suite

- donnée à la sixième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones (1); rapport détaillé sur la suite donnée à la septième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones (1); documents de séance soumis par les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (8); rapports des organes d'experts/rapporteurs de l'Instance (6);
- v) Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions de la Conférence des États parties et de ses groupes de travail intersessions (32);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2); rapport des groupes de travail de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (4);
- vi) Groupes spéciaux d'experts : 14 groupes d'experts sur les thèmes prioritaires de la Commission du développement social pour 2009 et 2010 (2); les tables rondes organisées en marge des quarante-sixième et quarante-septième sessions de la Commission du développement social (2); les approches et stratégies novatrices de la lutte contre la pauvreté; le plein-emploi et le travail décent d'un point de vue social dans le contexte de la mondialisation; les résultats donnés par le premier examen et la première évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) et les nouvelles priorités en vue de la poursuite de son application; les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse; l'évaluation des avancées sur la voie des objectifs fixés à l'occasion de l'Année internationale de la famille; les liens entre l'insertion sociale et la consolidation de la paix; les pratiques optimales pour prendre systématiquement en compte les besoins des handicapés dans les programmes de développement; l'application pratique des méthodologies participatives dans le cadre des politiques d'insertion sociale; les thèmes prioritaires de l'Instance permanente pour les questions autochtones en 2008 et 2009 (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : *Rapport sur la situation sociale dans le monde* (1); *Rapport mondial sur la jeunesse, 2009* (1);
- ii) Publications isolées : suite donnée à l'Année internationale de la famille (1); prise en compte systématique des besoins des handicapés dans les programmes de développement (1); débats participatifs, moyens d'édifier des sociétés ouvertes (1); la situation des peuples autochtones dans le monde (1);
- iii) Supports techniques : versions accessibles de la documentation et des publications sur les personnes handicapées (1); brochure sur les débats participatifs, moyens d'édifier des sociétés ouvertes (1); base de données sur l'état de l'application des recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones (1); bulletin d'information électronique sur le vieillissement (*United Nations Network on Ageing*) (1); bulletin d'information électronique sur les jeunes (*Youth Flash*) (1); bulletin d'information sur les travaux de l'Instance permanente sur les questions autochtones (1); mises à jour périodique du site Web de la Division (1); documents techniques sur les questions autochtones en vue des réunions d'experts ou des réunions

interorganisations sur le sujet (1); manuel programmatique sur l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (1);

- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : services consultatifs, à la demande des États Membres, sur des initiatives de politique et de développement social, organisation d'ateliers de formation et de séminaires et mise au point de projets de renforcement des capacités de terrain.

Tableau 9.14

**Ressources nécessaires : sous-programme 3**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	14 911,8	15 037,6	60	60
Autres objets de dépense	1 327,7	1 289,4	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>16 239,5</b>	<b>16 327,0</b>	<b>60</b>	<b>60</b>
Fonds extrabudgétaires	3 987,6	2 853,0	–	3
<b>Total</b>	<b>20 227,1</b>	<b>19 180,0</b>	<b>60</b>	<b>63</b>

- 9.55 Le montant demandé de 15 037 600 dollars correspond au financement de 60 postes et fait apparaître une augmentation de 125 800 dollars tenant au financement intégral d'un poste P-3 créé pendant l'exercice biennal 2006-2007. Ces 60 postes inchangés, 39 d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 21 d'agent des services généraux, doivent permettre d'apporter un appui normatif, analytique et opérationnel aux États Membres et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour toute une série de questions socioéconomiques en suivant les tendances nationales et mondiales et les nouveaux enjeux; de fournir des services fonctionnels pour les réunions intergouvernementales; de promouvoir le dialogue avec les principales parties prenantes; d'établir des rapports et publications; d'organiser des réunions de groupes d'experts, des séminaires et des tables rondes; et d'offrir des services consultatifs. Le montant demandé pour objets de dépense autres que les postes, qui s'établit à 1 289 400 dollars, soit une diminution de 38 300 dollars, doit notamment permettre de couvrir les frais afférents : a) au personnel temporaire (autre que pour les réunions); b) aux consultants; c) aux groupes d'experts; d) aux voyages du personnel; e) aux services contractuels; et f) à la part des coûts du Comité pour la promotion et le progrès des coopératives. La réduction d'un montant de 38 300 dollars s'explique par le transfert du crédit pour frais généraux de fonctionnement à la rubrique Appui aux programmes, dont relève la gestion des ressources du Département dans ce domaine.

#### **Sous-programme 4**

#### **Développement durable**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 16 849 500 dollars*

- 9.56 Le sous-programme relève de la responsabilité de la Division du développement durable et a été formulé d'après le sous-programme 4 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2008-2009.

Tableau 9.15

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et des engagements pris à cet effet, conformément aux objectifs convenus au niveau international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous les auspices de l'ONU, en particulier le Sommet mondial pour le développement durable

**Réalisations escomptées (Secrétariat)**

**Indicateurs de succès**

a) Débat effectif et consensus sur les principaux enjeux du développement durable et sur les dossiers prioritaires du programme de travail pluriannuel : agriculture, développement rural, sécheresse, désertification, Afrique et questions transversales

a) Satisfaction accrue des États Membres en ce qui concerne le soutien et le service apportés aux organes intergouvernementaux, et les activités liées à la recherche de consensus, au fonctionnement du Bureau de la Commission du développement durable, au Salon du partenariat, au Centre de formation et à la participation des grands groupes

*Mesure des résultats*

2004-2005 : résultats non disponibles  
2006-2007 (estimation) : 80 %  
2008-2009 (objectif) : 81 %

b) Meilleure disponibilité de l'information sur les options de politique générale, les mesures pratiques et les initiatives concrètes requises pour l'adoption et la réalisation de l'objectif de développement durable aux niveaux local, national, régional et international

b) i) Contributions plus nombreuses des États Membres aux bases de données sur les études de cas, les partenariats, les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience

*Mesure des résultats*

2004-2005 : résultats non disponibles  
2006-2007 (estimation) : 30 contributions  
2008-2009 (objectif) : 40 contributions

ii) Augmentation du nombre de consultations du site Web de la Division du développement durable et de téléchargements à partir de ce site

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 350 000 consultations du site Web  
2006-2007 (estimation) : 400 000  
2008-2009 (objectif) : 2 millions

c) Renforcement des capacités techniques, humaines et institutionnelles dont les pays en développement et les pays en transition ont besoin pour appliquer des plans et stratégies nationales de développement durable de

c) i) Nombre accru de pays estimant que les services consultatifs de coopération technique et de renforcement des capacités les aident à atteindre leurs objectifs de développement durable

l'énergie, des ressources en eau et des ressources naturelles

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 90 % des pays indiquent que les services et projets consultatifs leur sont utiles

2006-2007 (estimation) : 91 %

2008-2009 (objectif) : 92 %

ii) Augmentation du nombre d'agents nationaux formés, se traduisant par une amélioration des connaissances et des compétences

*Mesure des résultats*

2004-2005 : résultats non disponibles

2006-2007 (estimation) : 200 agents nationaux formés

2008-2009 (objectif) : 230

---

**Facteurs externes**

- 9.57 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et concrétiser ses réalisations escomptées si les gouvernements et les institutions internationales accordent la priorité à l'application d'Action 21, au Plan de mise en œuvre de Johannesburg et autres engagements pris au Sommet mondial pour le développement durable et à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

**Produits**

- 9.58 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :

- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Assemblée générale – Deuxième Commission :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de la Deuxième Commission, y compris les consultations officieuses (40);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : suite donnée à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (3); suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable (2); les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, notamment l'application du Programme solaire mondial 1996-2005 (1); la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie », 2005-2015 (1); l'Année internationale de l'assainissement (1);
  - ii) Conseil économique et social :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : consultations officieuses (Conseil économique et social) (18); séances du Conseil économique et social (8);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports de la Commission du développement durable (2);

- iii) Commission du développement durable :
  - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de la Commission et réunions des groupes de rédaction pendant les sessions (200); séances du Bureau de la Commission et consultations officieuses connexes (14);
  - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : document d'information : renseignements récapitulatifs sur les partenariats (1); documents d'information sur les questions à inscrire au programme de travail de la Commission pour l'exercice biennal 2008-2009 (10); documents d'information sur les partenariats établis avec les prestataires régionaux de services de distribution d'eau et d'assainissement; documents établis par les grands groupes à l'intention de la Commission du développement durable (10); notes sur la réunion du Bureau de la Commission (10); rapport d'ensemble sur les progrès accomplis dans la réalisation du développement durable : examen de la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg (1); rapport sur les partenariats au service du développement durable (1); rapport sur les progrès réalisés dans l'application des décisions de la Commission du développement durable concernant l'eau et l'assainissement (1); rapports sur l'examen des options de politique générale concernant l'agriculture, les terres, le développement rural, la sécheresse, la désertification et l'Afrique (10); rapport sur l'examen de la suite donnée à la Stratégie de Maurice, en particulier sur le module thématique devant être examiné par la Commission du développement durable (1); rapport à la Commission sur le programme de travail et le cadre stratégique de la Division du développement durable (1); rapports sur les réunions régionales consacrées à la mise en œuvre (5);
- iv) Groupes spéciaux d'experts : 10 réunions portant sur : les stratégies nationales de développement durable (2); l'utilité des indicateurs du développement durable pour l'élaboration des politiques; l'eau et l'assainissement; la facilitation de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice; la réduction de la consommation de carburant dans le secteur des transports; les politiques d'électrification rurale; les échanges commerciaux et l'infrastructure transfrontières en matière d'énergie; les combustibles biologiques et l'agriculture dans les pays en développement; l'utilisation des sols, les échanges commerciaux, la technologie et la coopération Sud-Sud; les réformes agraires en Afrique : examen, perspectives et défis;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
  - i) Publications en série : *Energy and Transport Newsletter* (2); l'innovation au service du développement durable (note d'information qui sera publiée trois fois par an) (6); *Natural Resources Forum* (publication trimestrielle) (8);
  - ii) Publications isolées : approche prospective de la mise en œuvre : rapport du troisième Forum international sur les partenariats (1); technologies énergétiques de pointe propres (1); réduction de la consommation de carburant dans le secteur des transports (1); politiques et financements novateurs en matière de développement durable (1); mesures destinées à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'énergie renouvelable (1); suivi de l'application des stratégies nationales de développement durable : expérience des pays et perspectives (1); partenariats dans l'action : perspective régionale de la mise en œuvre (5); rapport sur les tendances en matière de partenariats (1); questions de politique générale liées au captage et au stockage du dioxyde de carbone (1); renforcement des liens entre tourisme et agriculture dans les petits États insulaires en

- développement (1); tendances du développement durable : regards sur l'Afrique (1); tendances du développement durable : agriculture, terres, développement rural, sécheresse et désertification (1); partenariats établis avec les prestataires de services de distribution d'eau (1);
- iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochure pour le quatrième cycle de la Commission du développement durable (1); brochure sur les grands groupes (1); brochure sur les partenariats au service du développement durable (1);
  - iv) Manifestations spéciales : Forum international sur les partenariats en faveur du développement durable (1); expositions sur les partenariats, cours de formation et manifestations organisées en marge des sessions de la Commission du développement durable (6);
  - v) Supports techniques : bulletins d'information en ligne de la Commission du développement durable (6); enrichissement et gestion de la base de données sur les modes de consommation et de production durables (1); enrichissement, gestion et mise à jour de la base de données de la Commission sur les études de cas (1); enrichissement, gestion et mise à jour du site Web sur les petits États insulaires en développement (1); directives concernant la participation des grands groupes aux travaux de la Commission du développement durable (2); gestion et mise à jour des bases de données sur les partenariats, les grands groupes et les informations nationales (1); CD-ROM sur les partenariats au service du développement durable (1); document technique sur les indicateurs du développement durable (1); mise à jour, enrichissement et gestion du site Web sur le développement durable et traduction de son contenu (2);
  - vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : réunions interinstitutions de coordination des travaux de l'ONU dans le domaine du développement durable : a) l'ONU et les ressources en eau (4); b) l'ONU et l'énergie (4); c) questions relatives aux océans (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : à la demande de leur gouvernement et en coopération avec les institutions spécialisées de l'ONU et les commissions régionales, prestation de services consultatifs d'experts aux pays en développement, aux petits États insulaires en développement et aux pays en transition souhaitant acquérir des capacités nouvelles ou supplémentaires dans des domaines tels que la formulation de stratégies nationales de développement durable, la mise au point d'indicateurs des progrès accomplis dans l'application de ces stratégies, l'établissement de rapports, la facilitation de partenariats pour le développement durable, le renforcement des institutions et l'appui à apporter aux consultations multipartites promouvant le développement durable et à celles relatives à la gestion rationnelle des ressources en eau douce et de l'énergie aux fins d'un tel développement, l'accent devant être mis sur le rendement énergétique, les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, les techniques perfectionnées d'exploitation des combustibles fossiles et, entre autres choses, la mise en valeur des ressources naturelles;
  - ii) Cours, séminaires et ateliers de formation : organisation de séminaires et/ou d'ateliers de formation à l'intention des décideurs nationaux des pays en développement, des petits États insulaires en développement et des pays en transition, et en collaboration avec eux, afin de renforcer les capacités nationales dans tous les domaines du développement durable, dont les stratégies nationales d'adoption de technologies

propres, la comptabilité environnementale, la gestion intégrée des ressources en eau et l'exploitation de l'énergie au service du développement durable;

- iii) Projets opérationnels : prestation de services techniques aux États Membres dans le cadre des projets nationaux, régionaux et interrégionaux de coopération technique dans le domaine du développement durable, à l'aide de toutes les sources de financement.

Tableau 9.16

**Ressources nécessaires : sous-programme 4**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	15 910,1	15 910,1	60	60
Autres objets de dépense	939,4	939,4	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>16 849,5</b>	<b>16 849,5</b>	<b>60</b>	<b>60</b>
Fonds extrabudgétaires	13 982,8	11 525,9	5	5
<b>Total</b>	<b>30 832,3</b>	<b>28 375,4</b>	<b>65</b>	<b>65</b>

- 9.59 Le montant demandé (15 910 000 dollars) doit permettre de financer : le maintien de 60 postes, dont 37 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 23 postes d'agent des services généraux, qui serviront à fournir aux États Membres et aux mécanismes intergouvernementaux s'occupant du développement durable un appui technique sous diverses formes (collecte de données nationales, recherches empiriques, rapports analytiques, consultations d'experts et assistance technique) et permettant de s'occuper des questions relevant des divers thèmes prioritaires retenus par la Commission du développement durable pour exécuter la suite donnée à Action 21, au Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, au Plan de mise en œuvre de Johannesburg; au Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement; et à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Le montant de 939 400 dollars demandé au titre des autres objets de dépense concerne en grande partie : a) les consultants; b) les groupes d'experts; c) les voyages du personnel; d) les dépenses de fonctionnement.

**Sous-programme 5  
Statistiques**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 31 231 500 dollars*

- 9.60 Le sous-programme relève de la Division de statistique. Le programme de travail correspondant a été établi dans le cadre du sous-programme 5 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2008-2009. La Division travaille en collaboration avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, les fonds et programmes des Nations Unies, des organismes intergouvernementaux extérieurs au système des Nations Unies et les pays. Son programme de travail comporte quatre parties : a) renforcement des capacités statistiques; b) élaboration des normes et de la méthodologie; c) coordination des activités statistiques internationales; d) diffusion des données.

Tableau 9.17

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Perfectionner le système statistique mondial afin de produire des statistiques nationales de qualité, facilement accessibles et comparables à l'usage des décideurs et autres utilisateurs nationaux et internationaux

**Réalisations escomptées (Secrétariat)****Indicateurs de succès**

a) Renforcement du système statistique mondial, avec la participation plus active des pays et une collaboration plus étroite entre les organisations internationales, se traduisant notamment par des progrès dans l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs de développement

a) i) Nombre plus élevé de représentants des pays et des organisations internationales aux sessions de la Commission de statistique, et aux ateliers, réunions d'experts et séminaires organisés par celle-ci

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 420 participants

2006-2007 (estimation) : 450

2008-2009 (objectif) : 500

ii) Augmentation du nombre d'activités concernant la rationalisation et l'harmonisation des indicateurs de développement entreprises en collaboration avec des organisations internationales

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 6 réunions de coordination

2006-2007 (estimation) : 7

2008-2009 (objectif) : 8

b) Utilisation plus efficace et plus systématique, par les gouvernements, les organisations internationales, les établissements de recherche, le secteur privé et le public, des données statistiques et des informations techniques produits dans le cadre du sous-programme

b) i) Pourcentage accru de demandes de données statistiques ayant reçu satisfaction

*Mesure des résultats*

2004-2005 : résultats non disponibles

2006-2007 (estimation) : augmentation de 2 % du nombre de consultations de la base de données

2008-2009 (objectif) : augmentation de 5 % de ce nombre

ii) Augmentation en pourcentage du nombre des consultations du site Web de la Division de statistique

*Mesure des résultats*

2004-2005 : résultats non disponibles

2006-2007 (estimation) : augmentation de 2 % du nombre de consultations

2008-2009 (objectif) : augmentation de 5 %

c) Renforcement des capacités des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, de rassembler, de compiler, d'archiver, d'analyser et de publier régulièrement des statistiques officielles et des indicateurs touchant les domaines économique, social, démographique et environnemental, afin qu'ils puissent produire des données de qualité à l'usage des décideurs et du public

c) Pourcentage accru de participants aux ateliers de formation ayant utilisé les connaissances qu'ils y ont acquises

*Mesure des résultats*

2004-2005 : résultats non disponibles

2006-2007 (estimation) : résultats non disponible

2008-2009 (objectif) : 70 % de participants indiquent avoir acquis des connaissances

---

### Facteurs externes

- 9.61 Les objectifs et réalisations escomptées du sous-programme seront concrétisés à condition que les bureaux nationaux de statistique disposent de ressources et de moyens suffisants.

### Produits

- 9.62 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :

a) Services fonctionnels d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions de la Cinquième Commission sur le barème des quotes-parts (20);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports, documents de base et documents de séance sur le barème des quotes-parts à l'intention de la Cinquième Commission (2);

ii) Commission de statistique :

a. Services fonctionnels pour les réunions : séances des trente-neuvième et quarantième sessions de la Commission de statistique (14);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports à la Commission de statistique (sur les thèmes qu'elle aura choisis en 2007) (27);

iii) Comité des contributions :

a. Services fonctionnels des réunions : réunions du Comité des contributions (70);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports, documents de base et documents de séance sur le barème des quotes-parts à l'intention du Comité des contributions (2);

iv) Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques :

a. Services fonctionnels des réunions : séances de la vingt-cinquième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (12); de la dix-huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (10); de la neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques (10);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur la vingt-cinquième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms

- géographiques (1); la dix-huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (1); la neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques (1);
- v) Groupes spéciaux d'experts : 15 réunions sur : le recensement de la population et des logements; l'examen des progrès réalisés dans le domaine des statistiques ventilées par sexe; les statistiques des migrations internationales; le système de statistiques de l'état civil; l'élaboration méthodologique du système de comptabilité nationale; les classifications économiques et sociales internationales; la version révisée des recommandations relatives aux statistiques de la distribution; la version révisée des recommandations relatives aux statistiques du commerce international des marchandises; les statistiques de l'environnement; les politiques de diffusion des données; les indicateurs se rapportant aux objectifs du Millénaire pour le développement (4); les classifications (réunion du sous-groupe technique);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : annexe en ligne de l'*Annuaire statistique du commerce international*, vol. I et II, éd. 2008 et 2009 (2); *Annuaire démographique*, éd. 2006 et 2007 (2); site Web sur les statistiques démographiques et sociales (Internet) (8); *Bulletin statistique de l'environnement* (4); *Bilans énergétiques et profils du secteur de l'électricité*, éd. 2006 et 2007 (2); *Bulletin statistique de l'énergie* (4); base de données sur les statistiques de l'énergie (en ligne) (1); *Annuaire statistique de l'énergie*, éd. 2006 et 2007 (2); mise à jour du site Web sur les statistiques de l'environnement (2); profils de pays en matière d'environnement (Internet) (2); Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement (sur papier glacé) (2); *Annuaire des statistiques industrielles par produit*, éd. 2006 et 2007 (2); Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement et annexe statistique (2); informations sur les objectifs du Millénaire pour le développement (2); mise à jour de la base de données sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (2); *Bulletin mensuel de statistique* (24); *Bulletin mensuel de statistique* (en ligne) (24); *Statistiques de la comptabilité nationale : analyse des principaux agrégats*, éd. 2005 et 2006 (2); *Statistiques de la comptabilité nationale : principaux agrégats et tableaux détaillés*, éd. 2005 et 2006 (2); bulletin d'information de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (4); bulletin d'information sur les classifications (4); bulletin d'information sur la comptabilité environnementale (2); bulletin d'information sur les statistiques du commerce international (4); bulletin d'information sur la comptabilité nationale (4); site Web sur les indicateurs sociaux (mise à jour semestrielle) (4); *Annuaire démographique*, consacré à un sujet spécial (version imprimée en 2008 et version électronique en 2009) (2); *Annuaire statistique* (version imprimée) (2); base de données Comtrade sur les statistiques du commerce international des marchandises (Internet), mise à jour pour 2008 et 2009 (2); base de données sur le commerce des services se rapportant aux statistiques du commerce international des services (Internet), versions 2008 et 2009 (2); bulletin d'information du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (3); *Population and Vital Statistics Report*, série A (n<sup>os</sup> 1 et 2, version imprimée, éd. 2008 et 2009) (4); *Population and Vital Statistics Report*, série A (n<sup>o</sup> 1, version électronique hebdomadaire) (24); site Web du Comité de coordination des activités de statistique (mise à jour semestrielle) (4); site Web du Groupe d'experts interinstitutions (constamment mis à jour) (2); site Web de la base commune de données (mise à jour trimestrielle) (8); site Web de la Division de statistique (8); site Web des archives des publications de la Division de statistique (2); site Web de l'Équipe spéciale des

statistiques du commerce international des services (2); site Web du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (2); site Web sur les groupes d'étude désignés par un nom de ville (2); site Web sur la comptabilité économique et environnementale (2); site Web sur les bonnes pratiques (2); site Web sur les statistiques du commerce international (2); site Web sur les objectifs du Millénaire pour le développement (2); site Web sur la comptabilité nationale (2); site Web de la Commission de statistique (2); site Web sur les classifications (2); site Web sur les statistiques de l'énergie (2); site Web sur les statistiques industrielles (2); site Web sur les travaux méthodologiques (2); site Web sur la coopération technique (2); site Web sur la comptabilité environnementale (mise à jour annuelle) (2); *World Statistics in Brief*, éd. 2006 (sur papier et sur Internet) (4); *Annuaire statistique du commerce international*, éd. 2008 et 2009 (vol. I et II) (2);

- ii) Publications isolées : Système de comptabilité nationale de 1993 (révision 1) (1); tables de concordance entre le Système harmonisé (2002) et la Classification type pour le commerce international, révision 4 (1); manuel d'établissement des statistiques de la distribution (1); manuel de collecte des caractéristiques économiques utilisées dans les recensements de la population (1); guide des statistiques des migrations internationales (1); guide des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (1); manuel d'organisation statistique (révision 4) (1); guide des pratiques de référence concernant les indices du commerce de distribution (1); classification internationale des activités à prendre en compte dans les enquêtes sur les budgets-temps (mise à jour sur Internet) (1); classification internationale des activités à prendre en compte dans les enquêtes sur les budgets-temps (version imprimée) (1); recommandations internationales relatives aux statistiques de la distribution (1); recommandations internationales relatives aux statistiques de tourisme (1); manuel de collecte d'informations relatives aux sexes/spécificités (1); manuel d'élaboration des statistiques de l'environnement (1); recueil des pratiques nationales en matière de compilation et de diffusion des statistiques de la distribution (1); recueil des pratiques nationales en matière de recensement économique (1); recueil des pratiques nationales en matière de registre statistique des entreprises (1); base de données en ligne sur les pratiques nationales en matière de compilation et de diffusion des statistiques du commerce international des marchandises (1); base de données en ligne sur les pratiques nationales en matière de compilation et de diffusion des statistiques du commerce international des services (1); Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil (révision 3) (1); recommandations relatives aux métadonnées servant à établir les statistiques de l'environnement (1); version révisée du manuel intitulé : *Statistiques de l'énergie : définitions, unités de mesure et facteurs de conversion* (1); mise à jour du *Manuel des statistiques du commerce international des services* (1);
- iii) Supports techniques concernant : l'enrichissement et la gestion des bases de données statistiques permettant de collecter, de traiter, d'imprimer et de diffuser des données dans les domaines des statistiques de l'environnement, de l'énergie et de la fabrication des produits de base, des indices de la production industrielle, de la comptabilité nationale, des statistiques démographiques, des statistiques du commerce international et des classifications (2); l'enrichissement et la gestion techniques de la base de données sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et la documentation et la formation correspondantes (annuel) (2); la réponse aux demandes ponctuelles d'États Membres et d'autres utilisateurs souhaitant connaître les concepts et méthodes recommandés à l'échelle internationale et les pratiques nationales utilisées dans les domaines statistiques susmentionnés (2); l'échange de données et de métadonnées

statistiques normalisées et coordination avec les organismes concernés dans le cadre du groupe d'experts interinstitutions s'occupant des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (2); l'échange de données et de métadonnées statistiques normalisées et la collaboration avec le Fonds monétaire international, la Banque des règlements internationaux et les autres entités composant le groupe de travail interorganisations correspondant (2); la mise à jour de la documentation sur la gestion des bases de données et la révision des supports de formation (2);

- iv) Services fonctionnels fournis à des réunions interinstitutions : réunions du module 10 (Statistiques) du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales (2); réunions du Comité interorganisations de coordination des activités statistiques (4);
- c) Coopération technique (budget ordinaire) :
  - i) Services consultatifs : prestation de services consultatifs en matière de statistique et de traitement des données statistiques, destinée à renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistique des pays en développement; prestation de services techniques aux États Membres et aux responsables de projets régionaux et interrégionaux; fourniture, aux pays en développement et aux pays en transition, d'une formation qui les aide à renforcer leurs capacités en matière de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques (2);
  - ii) Stages, séminaires et ateliers de formation : ateliers de formation destinés à renforcer les capacités statistiques des pays en développement et des pays en transition dans divers domaines statistiques (2);
  - iii) Bourses d'études et subventions : bourses d'études, formation de courte durée, voyages d'études et formation en cours d'emploi pour des statisticiens de pays en développement et de pays en transition, afin d'améliorer et de renforcer leurs connaissances et compétences statistiques, de les familiariser avec les systèmes d'information géographique et de constituer des réseaux statistiques régionaux et internationaux.

Tableau 9.18

**Ressources nécessaires : sous-programme 5**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	28 814,2	28 814,2	123	123
Autres objets de dépense	2 417,3	2 417,3	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>31 231,5</b>	<b>31 231,5</b>	<b>123</b>	<b>123</b>
Fonds extrabudgétaires	3 630,5	4 040,0	–	–
<b>Total</b>	<b>34 862,0</b>	<b>35 271,5</b>	<b>123</b>	<b>123</b>

9.63 Le montant demandé (28 814 200 dollars) doit permettre de maintenir 123 postes (68 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 55 postes d'agent des services généraux), dont les titulaires fourniront des services fonctionnels à la Commission de statistique et secondent les systèmes statistiques nationaux et internationaux dans les domaines ci-après :

a) renforcement des capacités statistiques; b) élaboration des normes et de méthodes; c) coordination des activités statistiques internationales; d) diffusion des données. Le montant de 2 417 300 dollars demandé au titre des autres objets de dépense concerne, entre autres choses : a) le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions); b) les services de consultants; c) les groupes d'experts; d) les voyages du personnel; e) les services contractuels; f) la part du Département dans les dépenses engagées par le Centre international de calcul au titre de l'exploitation et de la gestion de l'ordinateur principal et de l'environnement client-serveur.

## Sous-programme 6 Population

**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 12 384 700 dollars**

- 9.64 Le sous-programme relève de la Division de la population. Le programme de travail correspondant a été établi dans le cadre du sous-programme 6 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2008-2009.

Tableau 9.19

### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

**Objectif de l'Organisation :** Permettre à la communauté internationale de mieux comprendre et de traiter efficacement aux niveaux national et international les problèmes de population contemporains ou prévisibles et les dimensions démographiques du développement

#### Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Facilitation concrète de l'examen, par les États Membres, des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des textes issus de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale

b) Sensibilité accrue aux questions démographiques nouvelles et émergentes et connaissances plus approfondies et meilleure compréhension des problèmes au niveau national, en particulier dans les domaines de la fécondité, de la mortalité, des migrations, du VIH/sida, de l'urbanisation, de l'accroissement de la population et du vieillissement

#### Indicateurs de succès

a) Meilleure qualité de l'appui et du service assuré à la Commission de la population et du développement, notamment communication en temps voulu de documents de travail pertinents, techniquement valables et à portée concrète

##### Mesure des résultats

2004-2005 : 100 % des documents officiels du Secrétariat présentés en temps voulu  
2006-2007 (estimation) : 98 %  
2008-2009 (objectif) : 100 %

b) Influence plus marquée des travaux de la Division de la population sur les travaux d'autres acteurs dans le domaine de la population

##### Mesure des résultats

2004-2005 : 80 responsables des administrations publiques ont participé à des réunions d'information organisées par la Division de la population ou se sont rendus auprès de la Division pour des consultations au cours de l'exercice biennal

2006-2007 (estimation) : 85 responsables des administrations publiques ont participé à de telles réunions ou se sont rendus auprès de la Division à cette fin

2008-2009 (objectif) : 90 responsables des administrations publiques participeront à de telles réunions ou se rendront auprès de la Division à cette fin

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 200 sites Web étaient reliés aux sites Web de la Division de la population

2006-2007 (estimation) : 250 sites Web leur étaient reliés

2008-2009 (objectif) : 300 sites Web leur seront reliés

c) Meilleure accessibilité et ponctualité des informations et données démographiques utilisables par les États Membres, la société civile et les universités

c) Augmentation du nombre des demandes de publications sur les questions de population et de données démographiques informatisées

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 1 100 abonnés au service d'information par courriel de la Division de la population

2006-2007 (estimation) : 1 300 abonnés à ce service

2008-2009 (objectif) : 1 500 abonnés à ce service

---

### Facteurs externes

- 9.65 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et concrétiser ses réalisations escomptées si les États Membres restent attachés aux buts et objectifs préconisés par la Conférence internationale sur la population et le développement et aux buts pertinents des documents finaux du Sommet du Millénaire et du Sommet mondial.

### Produits

9.66 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Assemblée générale :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : Deuxième Commission de l'Assemblée générale (4);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport à l'Assemblée générale sur les migrations internationales et le développement (1);
  - ii) Conseil économique et social : services fonctionnels pour les réunions : Conseil économique et social (4);

- iii) Commission de la population et du développement :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : Commission de la population et du développement (20); réunions intersessions du Bureau de la Commission de la population et du développement (8);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur l'avancement des activités menées dans le domaine de la population (2); projet de programme de travail dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 2010-2011 (1); rapport de la réunion intersessions du Bureau de la Commission de la population et du développement (2); rapport sur les tendances démographiques mondiales (1); rapports sur le suivi des questions de population à l'échelle mondiale (2);
  - iv) Groupes spéciaux d'experts : huit réunions de groupes d'experts sur les questions suivantes : migrations internationales (coordination) (2); estimations concernant la mortalité adulte (coordination) (2); migrations internationales et développement; politiques menées pour faire face aux problèmes démographiques; conséquences économiques et sociales de l'évolution de la pyramide des âges; problèmes nouveaux en matière de fécondité;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : rapport succinct sur le suivi des questions de population à l'échelle mondiale (2); *Population Newsletter* (4); rapport sur la réunion de coordination consacrée aux migrations internationales (2); *World Fertility Report 2009* (1); *World Migration Report 2008* (1); *World Mortality Report 2009* (1); *World Population Ageing 2009* (1); *World Population Policies 2009* (1); *World Population Prospects*, révision de 2008, vol. I: *Comprehensive Tables*, vol. II: *Sex and Age Distribution of Population*, vol. III: *Analytical Report* (3); *World Urbanization Prospects*, révision de 2009 (1);
  - ii) Publications isolées : questions nouvelles dans les domaines suivants : fécondité et planification familiale (1); migrations internationales (1); mortalité et santé (1); population et développement (1); politiques en matière de population (1);
  - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation : planches murales sur l'emploi des contraceptifs, 2009 (1); les tendances de la fécondité, 2009 (1); le vieillissement de la population (1); les politiques démographiques, 2009 (1); les agglomérations urbaines, 2009; les zones urbaines et rurales, 2009 (1); la population mondiale, 2008 (1); la mortalité, 2009 (1);
  - iv) Supports techniques : bases de données sur l'emploi des contraceptifs, 2009 (1); la fécondité, 2008 (1); les migrations internationales, 2008 (1); le mariage, 2008 (1); la mortalité, 2009 (1); la population et le développement (1); l'ensemble des populations migrantes, 2008, édition sur CD-ROM (1) et édition interactive sur le Web (1); les politiques démographiques dans le monde, 2009 (CD-ROM) (1); les perspectives de la population mondiale : révision de 2008 (CD-ROM) (1); les perspectives de l'urbanisation mondiale, 2009 (CD-ROM) (1) et édition interactive sur le Web (1); les politiques démographiques dans le monde, 2009 (édition interactive sur le Web) (1); les perspectives de la population mondiale, révision de 2008 (édition interactive sur le Web) (1).

Tableau 9.20

**Ressources nécessaires : sous-programme 6**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	11 569,4	11 569,4	45	45
Autres objets de dépense	815,3	815,3	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>12 384,7</b>	<b>12 384,7</b>	<b>45</b>	<b>45</b>
Fonds extrabudgétaires	127,7	–	–	–
<b>Total</b>	<b>12 512,4</b>	<b>12 384,7</b>	<b>45</b>	<b>45</b>

- 9.67 Le montant de 11 569 400 dollars demandé permettra de maintenir 45 postes (28 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 17 postes d'agent des services généraux) et d'assurer le service fonctionnel de la Commission de la population et du développement et de l'Assemblée générale dans les domaines relatifs à la population, dont les migrations internationales et le développement et la suite donnée au plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; d'établir l'ensemble des estimations et des projections démographiques officielles de l'ONU servant de base aux statistiques démographiques connexes établies par d'autres entités du système des Nations Unies; et de suivre les politiques démographiques, les tendances en matière de fécondité, de mortalité, de migrations et d'urbanisation et les relations entre la population et le développement dans tous les pays ou régions du monde. Le montant de 815 300 dollars demandé au titre des autres objets de dépense doit notamment permettre de financer les dépenses concernant : a) le personnel temporaire (autre que pour les réunions), b) les consultants, c) les groupes d'experts, d) les voyages du personnel, e) les services contractuels.

### Sous-programme 7

#### Politiques et analyses du développement

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 12 414 500 dollars*

- 9.68 Le sous-programme relève de la Division de l'analyse des politiques de développement. Le programme de travail correspondant a été établi à partir du sous-programme 7 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2008-2009. Pour son exécution, la Division reçoit des directives du Comité des politiques de développement.

Tableau 9.21

#### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

**Objectif de l'Organisation** : Amener les instances intergouvernementales à s'entendre sur les politiques et mesures économiques et les initiatives requises aux niveaux national et international pour améliorer les perspectives de développement à long terme

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
<p>a) Intensification des débats internationaux, obtenue en aidant l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à cerner et comprendre les questions économiques nouvelles et émergentes, en particulier dans la perspective de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, dont les objectifs du Millénaire pour le développement</p>	<p>a) Augmentation du nombre des politiques et mesures économiques prises d'un commun accord pour atteindre les objectifs de développement</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2004-2005 : résultats non disponibles            2006-2007 (estimation) : 9 décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social portant sur de telles politiques et mesures            2008-2009 (objectif) : 10 décisions</p>
<p>b) Approfondissement du dialogue sur la situation économique mondiale, notamment dans le sens d'une appréciation commune des perspectives économiques mondiales et de leurs implications pour l'avenir des pays en développement</p>	<p>b) Participation accrue des entités du système des Nations Unies et des États Membres au dialogue sur la situation et les perspectives économiques mondiales</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2004-2005 : résultats non disponibles            2006-2007 (estimation) : résultats non disponibles            2008-2009 (objectif) : 2 sessions du Conseil économique et social sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale</p>
<p>c) Renforcement des capacités des pays en développement d'intégrer des politiques macroéconomiques et sociales dans leurs stratégies de développement nationales, y compris grâce à une meilleure compréhension des mécanismes permettant d'atténuer l'insécurité économique et de rendre la stabilisation macroéconomique compatible avec la réduction durable de la pauvreté</p>	<p>c) Nombre accru de pays en développement ayant formulé des propositions et des plans tendant à intégrer des politiques macroéconomiques et sociales dans les stratégies nationales de développement</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2004-2005 : résultats non disponibles            2006-2007 (estimation) : 2 pays en développement            2008-2009 (objectif) : 15 pays en développement</p>

### Facteurs externes

- 9.69 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et concrétiser ses réalisations escomptées si les décideurs politiques nationaux et internationaux dialoguent avec les organes de l'ONU au sujet des tendances du développement mondial et des questions et des politiques concernant celui-ci.

### Produits

- 9.70 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
    - i) Assemblée générale : documentation à l'intention des organes délibérants : assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (contribution au rapport établi par le Bureau des affaires juridiques) (2); rapport sur l'intégration des pays en transition

- dans l'économie mondiale (1); mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (1);
- ii) Assemblée générale : Deuxième Commission : services fonctionnels pour les réunions; appui technique à l'examen des questions économiques au cours de séances officielles, officieuses et informelles (24);
  - iii) Conseil économique et social :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : appui technique à l'examen de toutes les questions relevant du Comité des politiques de développement (24);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : note sur l'assistance aux États tiers subissant le contrecoup de l'application de sanctions (2); rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de ses dixième et onzième sessions (2); *La situation et les perspectives économiques dans le monde, 2008 et 2009* (avec la CNUCED et les commissions régionales (4); *La situation économique et sociale dans le monde 2008 et 2009* (2).
  - iv) Comité des politiques de développement :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : appui administratif et fonctionnel englobant tous les aspects du programme de travail du Comité (20);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : études de fond pour le compte du Comité des politiques de développement sur des questions à déterminer par le Conseil économique et social et sur la liste des pays les moins avancés (6);
  - v) Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes d'experts sur : les perspectives économiques mondiales à court terme et l'action à mener face aux problèmes qu'elles posent (2); les questions thématiques relevant du débat de haut niveau du Conseil économique et social (2); les questions traitées dans *La situation économique et sociale dans le monde* (2); l'analyse, l'application et le suivi des critères utilisés pour octroyer le statut de pays moins avancé;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : *Perspectives économiques mondiales* (4); rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de ses dixième et onzième sessions (2); rapport de la réunion du projet Link (4); *Situation et perspectives économiques dans le monde* (avec la CNUCED et les commissions régionales), 2008 et 2009 (2); *La situation économique et sociale dans le monde, 2008 et 2009* (2);
  - ii) Communiqués et conférences de presse : réunions d'information tenues par le Conseil économique et social à l'issue des séances plénières du Comité des politiques de développement (2);
  - iii) Supports techniques : études de fond sur les questions de développement et sur la formulation des mesures à proposer dans *La Situation économique et sociale dans le monde, 2008 et 2009* (12); prévisions économiques mondiales et nationales, réunions de printemps et d'automne du projet Link (4); rapports sur la situation et les perspectives économiques par région devant être publiés sur la page Web de la Division (4); rapports présentés aux réunions du projet Link sur la situation économique dans le monde et sur les nouveaux problèmes macroéconomiques à l'échelle mondiale (4); prévisions économiques mondiales et nationales révisées, réunions de printemps et d'automne du

projet Link (4); mise à jour des *Perspectives économiques mondiales* (présentée à la Deuxième Commission) (2).

- c) Coopération technique (extrabudgétaire) : services consultatifs : prestations à la demande des gouvernements des pays les moins avancés d'Asie et d'Afrique souhaitant changer de statut, de services consultatifs permettant de renforcer les capacités de leur pays; incidence des politiques macroéconomiques, des chocs extérieurs et des systèmes de protection sociale sur la pauvreté, l'inégalité et la vulnérabilité sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes; réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au moyen de politiques macroéconomiques soucieuses de l'intégration sociale.

Tableau 9.22

**Ressources nécessaires : sous-programme 7**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	11 617,8	11 617,8	46	46
Autres objets de dépense	796,7	796,7	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>12 414,5</b>	<b>12 414,5</b>	<b>46</b>	<b>46</b>
Fonds extrabudgétaires	222,2	–	–	–
<b>Total</b>	<b>12 636,7</b>	<b>12 414,5</b>	<b>46</b>	<b>46</b>

- 9.71 Le montant de 11 617 800 dollars devrait permettre de maintenir 46 postes (27 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 17 postes d'agent des services généraux) dont les titulaires aideront techniquement et administrativement le Comité des politiques de développement et les instances intergouvernementales à cerner et à comprendre les problèmes économiques nouveaux et qui se font jour, à améliorer le dialogue sur la situation économique mondiale et à rendre les pays en développement mieux à même d'intégrer des politiques sociales et macroéconomiques dans leurs stratégies nationales de développement. Le montant de 796 700 dollars figurant à la rubrique Autres objets de dépense concerne notamment : a) le personnel temporaire (autre que pour les réunions), b) les consultants, c) les groupes d'experts, d) les voyages du personnel, e) les services contractuels, f) les autres dépenses de fonctionnement.

**Sous-programme 8**

**Administration publique et gestion du développement**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 12 901 600 dollars*

- 9.72 Le sous-programme relève de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement. Le programme de travail correspondant a été établi à partir du sous-programme 8 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2008-2009. Pour son exécution, la Division reçoit des directives du Comité d'experts de l'administration publique.

Tableau 9.23

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Favoriser la mise en place d'administrations publiques efficaces, responsables, participatives et transparentes pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des grandes conférences des Nations Unies

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Approfondissement du dialogue sur une meilleure compréhension des questions touchant l'administration publique, la gouvernance participative, le renforcement des capacités, la promotion du professionnalisme et de l'éthique et la gestion des connaissances au service du développement	<p>a) Nombre accru de références, de recommandations et de décisions destinées à faciliter le dialogue intergouvernemental sur l'administration publique dans les rapports, les déclarations et les résolutions</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2004-2005 : 4 références, recommandations et décisions            2006-2007 (estimation) : 6            2008-2009 (objectif) : 7</p>
b) Meilleure connaissance et diffusion améliorée des innovations et des bonnes pratiques en matière de réforme du secteur public, de gouvernance participative et de gestion des connaissances au service du développement	<p>b) Augmentation du nombre de consultations du site du Réseau mondial d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques et de téléchargements à partir de ce site</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2004-2005 : 22 millions de pages ou de documents consultés ou téléchargés            2006-2007 (estimation) : 25 millions            2008-2009 (objectif) : 27 millions</p>
c) Capacité accrue des gouvernements nationaux de renforcer la gouvernance participative, le professionnalisme et la responsabilisation du secteur public pour obtenir de meilleurs résultats, y compris en utilisant les technologies de l'information et des communications	<p>c) Nombre de recommandations méthodologiques et techniques préconisées dans le cadre de services consultatifs et de projets de coopération technique qui sont appliquées par les États Membres</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2004-2005 : 25 recommandations appliquées            2006-2007 (estimation) : 25            2008-2009 (objectif) : 27</p>

**Facteurs externes**

- 9.73 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et concrétiser ses réalisations escomptées si les gouvernements et les organisations ont la volonté de partager leurs savoirs, pratiques et innovations, s'il existe une volonté politique de réformer et de moderniser l'appareil de l'État et si la situation particulière de chaque pays se prête à cette réforme et à cette modernisation.

## Produits

9.74 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Assemblée générale :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : Assemblée générale (8); réunions-débats sur les nouvelles questions se posant dans le secteur public, demandées par l'Assemblée générale (2);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : Rapport à présenter à l'Assemblée générale conformément aux résolutions de ses soixante-deuxième et soixante-troisième sessions relatives à l'administration publique et au développement (par l'intermédiaire du Conseil économique et social ) (2);
  - ii) Conseil économique et social :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : Conseil économique et social (12); réunions-débats sur les données de base et les tendances concernant le secteur public demandées par le Conseil (2);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur la septième session du Comité d'experts de l'administration publique (1); rapport sur la huitième du Comité d'experts de l'administration publique (1);
  - iii) Comité d'experts de l'administration publique :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : septième session du Comité d'experts de l'administration publique (et prestation de services techniques) (14); huitième session du Comité d'experts de l'administration publique (et prestation de services techniques) (14);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : Analyses et documents de travail sur certaines questions (8); rapports sur les tendances se faisant jour dans le secteur public (2); rapport sur le programme relatif à l'administration publique et à la gestion du développement (2);
  - iv) Groupes spéciaux d'experts : six réunions de groupes d'experts sur : l'amélioration des services publics au moyen de la télématique; l'évaluation de l'informatisation de la gestion de l'administration; la création de partenariats entre l'État et les organisations de la société civile au lendemain de conflits; le renforcement de la confiance grâce à l'amélioration des mécanismes de contrôle de l'action des agents de l'État; le renforcement des capacités d'encadrement dans les services publics chargés du développement.
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
  - i) Publications en série : recueil des pratiques optimales et des innovations dans l'administration publique (2); recueil des pratiques novatrices et de l'expérience acquise en matière d'administration mobile ou électronique (2); profils de l'administration publique par pays (1); enquête de l'ONU sur l'informatisation et la mobilité des services publics dans le monde (2008-2009) : tendances et influence de l'informatique et de la télématique sur le développement (1); rapport sur le Prix des Nations Unies décerné aux services publics (1); *Rapport sur le secteur public dans le monde* (1);

- ii) Publications isolées : évaluation de l'informatisation de la gestion de l'administration (1); amélioration des services publics grâce à la télématique (1); création de partenariats entre l'État et les organisations de la société civile au lendemain de conflits (1); renforcement des capacités d'encadrement dans les services publics chargés du développement (1); restructuration de l'administration publique et de la gouvernance au lendemain des conflits (1); renforcement de la confiance au moyen de meilleurs mécanismes de contrôle de l'action des agents de l'État (1);
- iii) Manifestations spéciales : appui à la célébration de la Journée du secteur public (2); concours pour le prix du Champion du service public (2); cinq réunions ministérielles régionales sur les tendances se faisant jour dans le secteur public (en coopération avec les commissions régionales) (5);
- iv) Supports techniques : *Development Administration Newsletter* (4); maintenance et amélioration du site Web sur l'administration et le coût des élections (1); maintenance et mise à jour de la base de données sur l'inventaire interactif en ligne des solutions informatiques et télématiques applicables à l'administration électronique et mobile (1); maintenance et mise à jour de la base de données sur l'inventaire en ligne de la gouvernance en Afrique (1); maintenance et mise à jour de la base de données sur l'ensemble des informations disponibles sur l'administration électronique ou mobile dans les pays des Caraïbes (1); maintenance et mise à jour de la base de données de l'ONU sur la gouvernance électronique ou mobile (1); maintenance et mise à jour de la base de données sur les organisations, les programmes et les professionnels spécialisés dans la gestion des conflits (1); maintenance et mise à jour de la base de données sur l'innovation dans l'administration publique dans la région euro-méditerranéenne (1); maintenance et mise à jour du Réseau mondial d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (1); documents de travail et d'analyse concernant des questions spécialisées (8);
- v) Ressources audio-visuelles : matériaux pédagogiques sur CD-ROM (4);
- vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : appui fonctionnel au Forum mondial Réinventer la gouvernance de l'État (1); appui à des réunions techniques régionales organisées par des institutions partenaires (10);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
  - i) Services consultatifs : environ 16 séminaires de formation, ateliers et dialogues consacrés aux politiques gouvernementales, à l'économie publique, à l'administration et aux finances publiques et à la gouvernance socioéconomique, à organiser à la demande des pays en développement et des pays en transition intéressés, un accent particulier devant être mis sur les initiatives encourageant la coopération Sud-Sud et l'innovation dans l'administration publique; une soixantaine de missions d'évaluation des besoins et de diagnostic, liées aux activités du sous-programme en matière d'administration et de finances publiques et de gouvernance socioéconomique; environ huit directives, manuels et matériaux de formation applicables au secteur public, qui seront établis à la demande des pays en développement et des pays en transition souhaitant bénéficier d'une aide à la formation concernant la fonction publique;
  - ii) Projets opérationnels : environ 80 projets (dont certains en collaboration avec le PNUD et d'autres entités opérationnelles) visant à renforcer les capacités institutionnelles et de gestion des pays en développement et pays en transition intéressés dans les domaines de l'administration et des finances publiques, et de la gouvernance socioéconomique.

Tableau 9.24

**Ressources nécessaires : sous-programme 8**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	12 128,3	12 128,3	50	50
Autres objets de dépense	773,3	773,3	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>12 901,6</b>	<b>12 901,6</b>	<b>50</b>	<b>50</b>
Fonds extrabudgétaires	29 275,0	26 797,2	3	3
<b>Total</b>	<b>42 176,6</b>	<b>39 698,8</b>	<b>53</b>	<b>53</b>

- 9.75 Le montant de 12 128 300 dollars demandé permettra de maintenir 50 postes (25 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 25 postes d'agent des services généraux), dont les titulaires aideront le Comité d'experts de l'administration publique et les États Membres à renforcer la conduite des affaires publiques et les capacités de l'administration publique en exécutant les produits prévus à l'appui des activités normatives, telles que le service fonctionnel d'organes intergouvernementaux, l'établissement de la documentation à l'intention des organes délibérants et d'autres produits prescrits, dont le service des réunions de groupes spéciaux d'experts, l'établissement des publications en série et des publications isolées, l'organisation de manifestations spéciales, la production de supports techniques, l'appui aux projets et la prestation de services d'appui et de formation. Le montant de 773 300 dollars au titre de la rubrique Autres objets de dépense doit permettre de financer les dépenses relatives : a) aux consultants, b) aux groupes d'experts, c) aux voyages du personnel, d) à l'achat et au remplacement de matériel de bureautique.

**Sous-programme 9  
Gestion durable des forêts**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 528 300 dollars*

- 9.76 Le sous-programme relève du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. Le programme de travail correspondant a été établi à partir du sous-programme 9 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2008-2009. Le Forum des Nations Unies sur les forêts, qui fournit des directives au sous-programme, doit adopter un programme de travail pluriannuel à sa septième session, en 2007.

Tableau 9.25

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation :** Consolider les engagements politiques à long terme en faveur de la gestion, de la protection et du développement durable de tous les types de forêts aux niveaux national, régional et mondial, et promouvoir la réalisation des objectifs internationaux concernant les forêts

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Dialogue international constructif sur la gestion durable des forêts et facilitation de l'adoption et de l'application de l'instrument non contraignant	<p>a) Augmentation du nombre des résolutions et des décisions relatives à une gestion plus durable des forêts à tous les niveaux</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2004-2005 : résultats non disponibles            2006-2007 (estimation) : 50 % d'augmentation du nombre des résolutions et décisions en question            2008-2009 (objectif) : 55 %</p>
b) Renforcement du suivi et de l'évaluation des activités convenues au niveau international pour assurer une gestion durable des forêts et meilleure présentation de rapports sur ces activités	<p>b) i) Augmentation du nombre de rapports sur la gestion durable des forêts présentés par les pays et d'autres acteurs</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2004-2005 : 56 rapports            2006-2007 (estimation) : 56            2008-2009 (objectif) : 60</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'évaluations fondées sur les éléments d'information communiqués par les États Membres et d'autres parties prenantes, concernant les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans l'application des mesures convenues à l'échelon international pour assurer une gestion durable des forêts</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2004-2005 : 3 évaluations            2006-2007 (estimation) : 3            2008-2009 (objectif) : 4</p>
c) Meilleures coopération, concertation et coordination internationales dans le domaine des forêts, au moyen d'une gestion améliorée et plus efficace des connaissances des pouvoirs publics, des grands groupes et des organisations, des mécanismes et des instances concernés, dont le Partenariat de collaboration sur les forêts	<p>c) Nombre accru de partenariats, d'activités concertées et d'initiatives engagées par les pays et les organisations pour appuyer le dialogue international sur les politiques forestières</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2004-2005 : 10 partenariats, activités concertées et initiatives engagées par les pays et les organisations            2006-2007 (estimation) : 10 partenariats, activités concertées et initiatives engagées par des entités            2008-2009 (objectif) : 12</p>

### Facteurs externes

- 9.77 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et concrétiser ses réalisations escomptées si les gouvernements, les organisations et les instruments internationaux et régionaux accordent la

priorité à la réalisation des objectifs internationaux concernant les politiques forestières et renforcent l'action qu'ils mènent à cette fin.

### Produits

9.78 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Forum des Nations Unies sur les forêts :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : huitième session et réunions intersessions du Forum des Nations Unies sur les forêts (80); consultations officieuses sur des questions critiques devant être examinées à la huitième session du Forum et sur d'autres questions pertinentes dont il est fait état dans les décisions adoptées à sa septième session (4); réunions du Bureau du Forum (12);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Partenariat de collaboration sur les forêts au Forum des Nations Unies sur les forêts pour 2008 et 2009 (2); rapport sur les mécanismes financiers destinés à appuyer réalisation des objectifs internationaux concernant la gestion durable des forêts (1); rapport sur la bonne gestion des forêts et sur les pratiques forestières illicites et le commerce connexe de produits forestiers (1); rapport sur les mesures prises pour encourager la gestion durable de tous les types de forêts (1); rapports sur des points de l'ordre du jour de la huitième session du Forum, à établir conformément à des décisions adoptées à sa septième session (13); rapports transmettant les contributions des huit grands groupes relatifs à certains points de l'ordre du jour de la huitième session du Forum (2);
  - ii) Conseil économique et social : documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa huitième session (1);
  - iii) Groupes spéciaux d'experts : réunions de sept groupes d'experts sur : les aspects régionaux des activités du Forum des Nations Unies sur les forêts; les indicateurs servant à évaluer les progrès de la réalisation des objectifs mondiaux concernant les forêts; les aspects de la mise en œuvre d'un instrument juridique non contraignant applicable à tous les types de forêts; le regroupement et l'indexation par sujet des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts; les annexes à l'instrument non contraignant susmentionné relatives aux sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts; le dialogue multipartite sur la gestion durable des forêts : les vues de la société civile dans la perspective des réunions intersessions et de la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
  - i) Publications en série : répertoire des sources de financement de la gestion économiquement viable des forêts, y compris les nouvelles sources de financement, comprenant des directives pour la rédaction des demandes de financement et des propositions de projets, y compris une tribune d'échange de vues (sur le Web) (1); calendrier du Forum sur les principales manifestations concernant les forêts (sur le Web) (6); bulletins d'information du Forum des Nations Unies sur les forêts (12);

- ii) Publications isolées : mécanismes financiers d'appui à la gestion durable des forêts (1); directives relatives à l'application d'un instrument non contraignant applicable à tous les types de forêt (1); aspects régionaux de l'application des décisions relatives aux politiques forestières prises au Sommet de Rio (1);
  - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation : pochette d'information du Forum des Nations Unies sur les forêts pour sa huitième session (brochures, fiches d'information sur des questions d'actualité et affiches) (4);
  - iv) Communiqués et conférences de presse : communiqués et conférences de presse sur les sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts et sur les activités menées par son secrétariat (2);
  - v) Manifestations spéciales : réunions d'information à l'intention des missions permanentes au sujet des préparatifs de la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (4); Année internationale de la forêt : rapport sur la facilitation d'activités et rapport sur l'Année internationale à l'Assemblée générale (2); manifestations organisées par le Forum et par le Partenariat de collaboration sur les forêts parallèlement à des réunions et à des conférences (4); réunions-débats et exposés thématiques et régionaux (2);
  - vi) Supports techniques : enrichissement et maintenance du site Web du Forum des Nations Unies sur les forêts (1); enrichissement et maintenance de la page Web du Partenariat de collaboration sur les forêts (1); mise à jour et maintenance du répertoire des institutions internationales s'occupant des forêts (sur le Web) (1); mise à jour et maintenance du répertoire des centres de liaison nationaux (sur le Web) (1); directives pour l'établissement de rapports facultatifs sur les progrès de la réalisation des objectifs mondiaux concernant les forêts et projet de présentation de ces rapports (dans toutes les langues officielles) (6); publication des minutes des réunions du Bureau sur le site Web du Forum (1); rapports nationaux sur l'application de l'instrument contraignant (1); projet de présentation des rapports nationaux sur les forêts présenté à titre facultatif à la huitième session du Forum (dans toutes les langues officielles) (6); rapport scientifique et technique sur la gestion durable des forêts à l'appui des travaux du Forum (1);
  - vii) Ressources audiovisuelles : établissement des documents audiovisuels du Forum des Nations Unies sur les forêts destinés à renforcer sa présence dans les conférences et aux réunions (1);
  - viii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : service des réunions du Partenariat de collaboration sur les forêts et de son réseau (6); prestation de services fonctionnels, d'un appui et de conseils aux équipes spéciales et aux comités directeurs du Partenariat, y compris à ceux qui s'occupent de l'harmonisation des définitions; rationalisation de la présentation des rapports; Service mondial d'information forestière (6);
  - ix) Documentation à l'intention des réunions interorganisations : document directif et document de réflexion du Partenariat de collaboration sur les forêts (2); notes d'information sur les réunions du Partenariat de collaboration sur les forêts et de son réseau qui pourront être consultées sur le site Web du Forum (6);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : prestation aux gouvernements, à leur demande, d'un appui fonctionnel et de conseils techniques concernant les questions forestières au moyen de réunions d'experts et d'initiatives prises par des pays, des grands groupes et des

organisations, afin de faciliter l'application des instruments internationaux concernant les forêts aux niveaux national, régional et mondial; prestation, à la demande, de conseils sur les méthodes et les politiques à suivre pour mobiliser la coopération internationale, notamment obtenir l'appui financier et technique nécessaire à la mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts dans les pays en développement;

- ii) Cours, séminaires et ateliers de formation : dans certains domaines de la gestion économiquement viable des forêts et pour appuyer davantage les activités de coordination et de collaboration destinées à favoriser la gestion économiquement viable des forêts, y compris celles du Partenariat de collaboration sur les forêts et des grands groupes.

Tableau 9.26

**Ressources nécessaires : sous-programme 9**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009	2006-2007	2008-2009
		(avant actuali- sation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	1 708,6	1 708,6	6	6
Autres objets de dépense	870,8	819,7	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>2 579,4</b>	<b>2 528,3</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
Fonds extrabudgétaires	3 560,8	3 823,7	6	3
<b>Total</b>	<b>6 140,2</b>	<b>6 352,0</b>	<b>12</b>	<b>9</b>

- 9.79 Le montant de 1 708 600 dollars demandé permettra de maintenir 6 postes (4 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 2 postes d'agent des services généraux), dont les titulaires assureront la coordination générale des activités concernant les forêts menées par le système des Nations Unies, les institutions spécialisées de l'ONU et le Partenariat de collaboration sur les forêts; d'assurer le service fonctionnel d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts; d'établir les rapports du Secrétaire général sur les points de l'ordre du jour des sessions; de suivre les progrès de la réalisation des objectifs mondiaux concernant les forêts et d'établir des rapports à ce sujet; de produire des publications et des documents de vulgarisation sur la gestion durable des forêts; et, enfin, d'assurer le service fonctionnel du Forum des Nations Unies sur les forêts. Les effectifs du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts ont été renforcés par du personnel détaché d'organisations, d'institutions et d'instruments internationaux et régionaux et étoffés grâce à des contributions volontaires. D'autres organisations membres du Partenariat sur les forêts devraient être en mesure de détacher du personnel auprès de son secrétariat.
- 9.80 Le montant de 819 700 dollars demandé au titre des autres objets de dépense, en baisse de 51 100 dollars, concerne notamment : a) les consultants; b) les groupes d'experts; c) les voyages du personnel; d) les autres dépenses de fonctionnement. La baisse de 51 100 dollars correspond au transfert des crédits prévus pour la location et la maintenance du matériel de bureau et du matériel informatique et pour les communications au service administratif chargé de l'appui au programme qui gère les ressources du Département correspondant à ces rubriques.

## Sous-programme 10 Financement du développement

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 501 200 dollars*

- 9.81 Le sous-programme relève du Bureau du financement du développement et a été établi à partir du sous-programme 10 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 .

Tableau 9.27

### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

**Objectif de l'Organisation :** Promouvoir et appuyer le suivi continu des accords conclus et des engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement qui figurent dans le Consensus de Monterrey, ainsi que le financement de l'application des éléments des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies qui ont trait au développement, notamment les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005

#### Réalisations escomptées (Secrétariat)

#### Indicateurs de succès

a) Suivi effectif et multipartite de la mise en œuvre et du suivi du Consensus de Monterrey et des décisions connexes

a) Augmentation du nombre de contributions à l'évaluation analytique annuelle de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et des décisions connexes, de la part de toutes les parties au processus de financement du développement

#### *Mesure des résultats*

2004-2005 : 24 contributions importantes de gouvernements, groupes régionaux ou parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles  
2006-2007 (estimation) : 26  
2008-2009 (objectif) : 28

b) Rôle renforcé et utilisation plus large de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que des organes intergouvernementaux et organes délibérants compétents d'autres acteurs institutionnels, à des fins de suivi et de coordination des conférences

b) i) Augmentation du nombre et élargissement de la portée des accords conclus et des engagements pris par les États Membres à la suite des débats intergouvernementaux au sein de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que dans les organes intergouvernementaux ou organes délibérants d'autres acteurs institutionnels concernés, à des fins de suivi et de coordination des conférences

- c) Engagement plus entier des gouvernements et coopération et interaction plus étroites entre tous les acteurs institutionnels et non institutionnels participant au financement du développement pour veiller au bon suivi de l'application des accords conclus et des engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement
- c) Augmentation du nombre et renforcement de l'impact des consultations, ateliers, séminaires multipartites et des autres réunions sur le financement du développement, notamment par les institutions financières et commerciales internationales et régionales et les entités concernées de la société civile et du secteur privé
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : 22 résolutions importantes, comptes rendus, communiqués ou déclarations présidentiels sur le suivi et la coordination des conférences  
2006-2007 (estimation) : 24  
2008-2009 (objectif) : 26
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : 24 réunions importantes des diverses parties prenantes sur le financement du développement  
2006-2007 (estimation) : 25  
2008-2009 (objectif) : 26
- 

### Facteurs externes

- 9.82 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les décideurs nationaux et internationaux participent pleinement au suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et des décisions connexes; et b) les acteurs du processus de financement du développement concernés disposent en permanence des ressources et des capacités nécessaires pour atteindre les buts et objectifs de développement convenus au niveau international.

### Produits

- 9.83 Les produits de l'exercice 2008-2009 seront les suivants :
- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
- i) Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 2008) :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières (10); consultations officieuses (10); tables rondes multipartites (12); forum de la société civile (4); forum des entreprises (2); forum des parlementaires (2);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : projet de document final (1); résumés des tables rondes multipartites (12); rapports sur les forums de la société civile, des entreprises et des parlementaires (3); projet de rapport de la Conférence (1);
- ii) Assemblée générale :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : consultations intergouvernementales directes plénières sur les préparatifs de la conférence d'examen de 2008 (10);

séances officielles, consultations officieuses et réunions de groupes de travail de la Deuxième Commission sur les activités de suivi relatives à la Conférence internationale sur le financement du développement et dans les domaines connexes (30); auditions informelles de représentants de la société civile et du monde des affaires sur le financement du développement (préparatifs du dialogue de haut niveau de 2009 sur le financement du développement) (4); débats interactifs et tables rondes ministérielles, avec la participation de représentants des acteurs institutionnels et non institutionnels prenant part au processus de financement du développement (dialogue de haut niveau de 2009 sur le financement du développement) (10);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports multipartites annuels sur les efforts déployés pour donner suite à la Conférence internationale sur le financement du développement (2); rapport biennal sur le rôle du microcrédit et du microfinancement dans la réduction de la pauvreté (2008) (1); textes issus des réunions annuelles de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce sur le financement du développement (2); préparatifs et résultats du dialogue de haut niveau sur le financement du développement de 2009 (2); rapport sur la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey; rapports sur le système financier international et le développement (2); résumés des auditions informelles des représentants de la société civile et du monde des affaires sur le financement du développement (2);

iii) Conseil économique et social :

- a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions annuelles de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED sur le financement du développement (10); Forum biennal pour la coopération en matière de développement dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil de 2008 (6); consultations entre les représentants du Conseil et les directeurs des conseils d'administration de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Organisation mondiale du commerce sur la suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement et les préparatifs des réunions annuelles de printemps de ces institutions (6); discussions avec la société civile et le secteur privé sur le financement du développement (6); séances officielles, consultations officieuses et réunions de groupes de travail du Conseil sur les activités de suivi relatives à la Conférence internationale sur le financement du développement et dans les domaines connexes lors des sessions de fond de 2008 et 2009 (12);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport analytique général à soumettre au Forum pour la coopération en matière de développement de 2008 (1); rapports multipartites pour les réunions annuelles de printemps du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED sur le financement du développement (2); rapports sur les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale à ses quatrième et cinquième sessions (2); résumés des discussions avec la société civile et le secteur privé sur le financement du développement (4);

- iv) Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : quatrième et cinquième sessions du Comité (20); et réunions intersessions de ses sous-comités et groupes de travail (20);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de synthèse du Secrétariat sur les points de l'ordre du jour retenus par le Comité pour ses quatrième et cinquième sessions (20);
  - v) Groupes spéciaux d'experts : cinq réunions sur les thèmes suivants : tendances actuelles et nouveaux enjeux en ce qui concerne la coopération internationale aux fins du développement; cohérence, coordination des efforts et coopération aux fins de l'application des textes issus de la Conférence de suivi de Doha sur le financement du développement; de Monterrey à Doha : bilan de mise en œuvre et travaux à prévoir; nouveaux enjeux en ce qui concerne la coopération internationale en matière fiscale; renforcement des capacités des pays en développement et pays en transition en ce qui concerne le développement du secteur financier, la coopération en matière fiscale et la gestion des finances publiques.
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : *Building on Monterrey : Selected Policy Issues on Financing for Development* (version imprimée et CD-ROM) (1); Manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement (mise à jour) (1); rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de ses quatrième et cinquième sessions (2); Convention type des Nations Unies sur la double imposition entre pays développés et pays en développement (mise à jour) (1); *World Economic Situation and Prospects* (chapitre sur les institutions financières internationales) (2); La situation économique et sociale dans le monde (contribution sur les flux financiers internationaux) (2);
  - ii) Publications isolées : le degré d'endettement tolérable (1); Doha : Texte issu de la Conférence internationale sur le financement du développement (version imprimée et CD-ROM) (1); les mesures de soutien financier pour les pays à revenu intermédiaire (1); l'intégration financière internationale (1); les résultats des consultations multipartites sur le rôle revenant aux banques de développement nationales (1); le financement des services collectifs de base (1); la promotion de l'esprit d'entreprise (1); la réglementation des procédures de microfinancement (1); l'augmentation des flux d'aide (1); la coopération Sud-Sud sur le plan financier (1); documents de travail et notes techniques sur certaines questions de fond relatives au financement du développement, y compris la coopération internationale en matière fiscale (6);
  - iii) Communiqués et conférences de presse : réunion annuelle de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (2); Forum pour la coopération en matière de développement de 2008 (2); Conférence de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (2008) (6); Dialogue de l'Assemblée générale de haut niveau sur le financement du développement (2009) (2); travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (2); et consultations multipartites sur le financement du développement (3);

- iv) Manifestations spéciales : tables rondes et séances d'information à l'intention des délégations à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et au Conseil économique et social sur le processus de suivi du financement du développement (6);
  - v) Supports techniques : notes techniques sur des questions relatives au financement du développement pour les réunions de haut niveau entre des hauts fonctionnaires de l'ONU et des représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux (8); maintenance et mise à jour de la page d'accueil sur le financement du développement sur Internet (8);
  - vi) Séminaires à l'intention d'utilisateurs extérieurs : séminaires et débats interactifs avec des représentants de gouvernements et de parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles (représentants de la société civile et du secteur privé) sur le financement du développement (6);
  - vii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : consultations interinstitutions et coordination entre les secrétariats des principales institutions participant au processus de financement du développement (Banque mondiale, FMI, Organisation mondiale du commerce, CNUCED et PNUD), ainsi qu'avec les commissions régionales et les banques régionales de développement (10);
  - viii) Documentation pour les réunions interinstitutions : documents de fond et d'analyse sur le suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et les préparatifs et résultats de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement pour examen par le Conseil des chefs de secrétariat (2);
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : assistance technique aux pays en développement et pays en transition intéressés qui en font la demande, en vue de renforcer les capacités nationales concernant le développement du secteur financier, la coopération en matière fiscale et la gestion des finances publiques;
  - ii) Stages, séminaires et ateliers : séminaires/ateliers régionaux, organisés en coopération avec les commissions régionales de l'ONU (Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) et les banques régionales de développement, avec la participation de représentants des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles, sur des questions de fond concernant la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et son suivi dans les différentes régions; stages/ateliers de formation à l'intention des fonctionnaires et spécialistes des pays en développement et pays en transition, pour renforcer leurs capacités concernant certains aspects du développement du secteur financier et de la gestion des finances publiques;
  - iii) Projets sur le terrain : estimations des besoins et évaluations d'impact, réalisées à la demande des pays en développement et pays en transition intéressés afin de renforcer les capacités nationales en ce qui concerne le développement du secteur financier et la gestion des finances publiques.

Tableau 9.28

**Ressources nécessaires : sous-programme 10**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	5 798,5	6 120,2	21	22
Autres objets de dépense	381,0	381,0	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>6 179,5</b>	<b>6 501,2</b>	<b>21</b>	<b>22</b>
Fonds extrabudgétaires	701,0	1 186,0	–	–
<b>Total</b>	<b>6 880,5</b>	<b>7 687,2</b>	<b>21</b>	<b>22</b>

- 9.84 Le montant demandé de 6 120 200 dollars doit permettre de financer 22 postes et fait apparaître une augmentation de 321 700 dollars qui tient : a) au financement intégral d'un poste P-5 approuvé pendant l'exercice biennal 2006-2007 (178 100 dollars); et b) au transfert d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) du Bureau du Secrétaire général adjoint pour faciliter les recherches sur les nouveaux enjeux que représentent par exemple la réglementation des processus de microfinancement, la coopération Sud-Sud, l'offre d'un soutien aux pays à revenu intermédiaire dans le cadre de leurs efforts de développement, et les préparatifs de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (143 600 dollars). Grâce à ces 22 postes (15 de fonctionnaire et administrateur de rang supérieur et 7 d'agent des services généraux), le Bureau pourra appuyer les mécanismes intergouvernementaux chargés de donner suite à la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et faciliter les préparatifs de la conférence d'examen de 2008; établir des rapports analytiques sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et les progrès accomplis sur la voie des objectifs de développement énoncés dans le Document final du Sommet mondial de 2005; promouvoir la cohérence et la coordination des efforts et la coopération des organismes des Nations Unies, y compris les institutions financières et commerciales internationales, sur les questions de financement du développement, et organiser, en collaboration avec les experts des secteurs publics et privés, les universitaires et les représentants de la société civile, des manifestations multipartites pour que les États Membres soient mieux à même de respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Consensus de Monterrey et les décisions connexes; et fournir un appui fonctionnel au Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale dans le cadre de ses travaux. Le montant de 381 000 dollars qui est prévu pour les objets de dépense autres que les postes doit permettre de couvrir essentiellement les frais correspondants : a) au personnel temporaire (autre que pour les réunions); b) aux services de consultants; c) aux services d'experts; d) aux voyages du personnel; et e) aux services contractuels.

## D. Appui aux programmes

Tableau 9.29

### Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
1. Service administratif	8 236,4	8 325,8	17	17
2. Service de la gestion des communications et de l'information	3 037,5	2 715,2	11	10
<b>Total partiel</b>	<b>11 273,9</b>	<b>11 041,0</b>	<b>28</b>	<b>27</b>
Fonds extrabudgétaires	65 899,4	68 154,6	17	19
<b>Total</b>	<b>77 173,3</b>	<b>79 195,6</b>	<b>45</b>	<b>46</b>

### 1. Service administratif

#### Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 325 800 dollars

- 9.85 Le Service administratif aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter des responsabilités qui incombent au Département dans les domaines de la gestion du personnel, des finances et de l'administration générale. En outre, il assure l'appui administratif et l'appui aux programmes opérationnels mis en œuvre par le Département, notamment le Compte pour le développement, les activités de coopération technique, les projets financés au moyen de fonds extrabudgétaires et d'autres activités spéciales.

Tableau 9.30

### Ressources nécessaires : Service administratif

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	3 930,6	3 930,6	17	17
Autres objets de dépense	4 305,8	4 395,2	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>8 236,4</b>	<b>8 325,8</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
Fonds extrabudgétaires	65 899,4	68 154,6	17	19
<b>Total</b>	<b>74 135,8</b>	<b>76 480,4</b>	<b>34</b>	<b>36</b>

- 9.86 Le montant demandé de 3 930 600 dollars correspond au maintien de 17 postes, dont 7 postes de fonctionnaire et administrateur de rang supérieur et 10 postes d'agent des services généraux, pour aider le Secrétaire général adjoint à s'acquitter des responsabilités qui incombent au Département

dans les domaines de la gestion du personnel, des finances et de l'administration générale, et fournir un appui administratif et un appui aux programmes opérationnels du Département, notamment le Compte pour le développement, les activités de coopération technique et les projets financés au moyen de fonds extrabudgétaires. Le montant de 4 395 200 dollars prévu pour les objets de dépense autres que les postes, qui fait apparaître une réduction d'un montant net de 89 400 dollars, doit essentiellement permettre de financer : a) le personnel temporaire (autre que pour les réunions); b) les services contractuels/services de traitement des données; et c) les frais généraux de fonctionnement et autres besoins opérationnels du Département. L'augmentation d'un montant net de 89 400 dollars tient en grande partie à un accroissement des besoins en services contractuels, le Département devant assumer la part qui lui revient des services centraux de traitement des données, et à l'entretien du matériel bureautique pour couvrir le coût d'un accord de prestation de services d'entretien pour les services centraux; qui est en partie compensé par une réduction des besoins au titre des communications en raison de la politique des « droits d'utilisation ».

## 2. Services de la gestion des communications et de l'information

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 715 200 dollars*

- 9.87 Le Service de la gestion des communications et de l'information, qui relève du Secrétaire général adjoint, est chargé de fournir des services d'informatique et de communications au Département, y compris en ce qui concerne la mise au point et la coordination de l'accès aux ressources informatiques dans les domaines économique et social. Ses quatre grandes missions sont les suivantes : formuler des politiques et des stratégies concernant la gestion des connaissances, la coopération technique dans le domaine informatique et les tâches de communication, de publication et d'administration liées aux sites Web; promouvoir la mise en œuvre de ces politiques et stratégies en exécutant des projets informatiques concrets; saisir, gérer et produire des contenus informatiques; et fournir un appui aux opérations sous forme d'administration des réseaux, d'assistance informatique, d'administration des bases de données, de gestion des ressources informatiques et de services de visioconférence.
- 9.88 Dans le cadre des efforts déployés par le Département pour enrichir et tenir à jour les pages du site Web de l'ONU consacrées au développement économique et social, le Service propose des contenus informatiques, ainsi que des conseils techniques et des formations aux gestionnaires de contenu et administrateurs du site Web. Le Service encourage également l'échange de connaissances sur le développement économique et social et prend part à la planification des stratégies du Département.
- 9.89 Le Service produit un bulletin électronique mensuel sur les travaux du Département, intitulé « DESA News », un bulletin électronique hebdomadaire (« DESAlert ») et des flashes d'information qui sont diffusés auprès de tous les membres du personnel dans le Département, des missions permanentes, des coordonnateurs régionaux et des équipes de pays. Il conçoit aussi et met au point des systèmes informatiques et adapte des logiciels d'entreprise à l'appui des objectifs programmatiques du Département.

Tableau 9.31

**Ressources nécessaires : Services de la gestion des communications et de l'information**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	2 872,0	2 549,7	11	10
Autres objets de dépense	165,5	165,5	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>3 037,5</b>	<b>2 715,2</b>	<b>11</b>	<b>10</b>
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>3 037,5</b>	<b>2 715,2</b>	<b>11</b>	<b>10</b>

- 9.90 Le montant de 2 549 700 dollars permettra de financer 10 postes. Il fait apparaître une réduction de 322 300 dollars, due au transfert d'un poste P-4 au Bureau du Secrétaire général adjoint. Les fonctions correspondantes, ayant trait notamment à la conception et à la constitution des bases de données ou au développement et à la personnalisation des composantes des nouveaux logiciels ou de ceux qui sont déjà utilisés, seront assumées dans la limite de l'expertise disponible et en ayant recours à du personnel temporaire et à des services contractuels. Les 10 postes maintenus, 7 de fonctionnaire et administrateur de rang supérieur et 3 d'agent des services généraux, couvrent les domaines d'activité suivants : services de gestion des communications et de l'information, notamment en ce qui concerne l'échange de connaissances; formulation des politiques relatives aux connaissances et à l'information; diffusion sur le Web; établissement et diffusion de bulletins et flashs d'information électroniques; planification, coordination et conception des contenus Web en plusieurs langues; appui aux publications; gestion des forums électroniques sur le Web; analyse et développement des systèmes; conception, constitution et gestion des bases de données; administration du réseau; services d'assistance informatique de deuxième niveau; gestion des ressources informatiques et visioconférences. Le montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes, de 165 500 dollars, correspond essentiellement : a) aux services contractuels; b) aux fournitures et accessoires; et c) à l'achat et au remplacement de matériel de bureautique.

**E. Avance à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme**

- 9.91 Par sa résolution 60/229, l'Assemblée générale a approuvé le versement à l'Institut en 2006 d'une avance d'un montant de 1 042 200 dollars, pour appuyer pleinement les efforts en cours pour relancer l'Institut et, à cet égard, lui fournir des fonds suffisants pour lui permettre d'assumer ses fonctions essentielles pendant l'exercice biennal 2006-2007. Le montant prévu pour les subventions et contributions pour 2008-2009 a été réduit du montant de cette avance consentie à titre ponctuel.

Tableau 9.32

**Ressources nécessaires**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	1 042,2	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 042,2</b>	–	–	–
Fonds extrabudgétaires			–	–
<b>Total</b>	<b>1 042,2</b>	–	–	–

Tableau 9.33

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle**

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

(A/60/7 et Corr.1)

Le Comité consultatif rappelle qu'il a demandé que lui soient précisés les rôles respectifs du Département des affaires économiques et sociales et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme en ce qui concerne les questions autochtones (A/58/7, par. IV.4). Le Comité note à cet égard que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme comprend un bureau de coordonnateur pour les peuples autochtones et les minorités qui est doté de neuf postes d'administrateur financés au moyen du budget ordinaire ou de fonds extrabudgétaires; en outre, il mène des activités en liaison avec le Groupe de travail sur les populations autochtones et son fonds d'affectation volontaire (par. IV.2).

Le Département des affaires économiques et sociales abrite le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones au sein de la Division des politiques sociales et du développement social, en application de la résolution 57/191 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci demandait au Secrétaire général de créer un secrétariat, conformément aux procédures budgétaires établies dans sa résolution 41/213, au sein du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, pour aider l'Instance à s'acquitter de son mandat, défini au paragraphe 2 de la résolution 2000/22 du Conseil. L'Instance est chargée d'examiner les questions autochtones en matière de développement économique et social, de culture, d'environnement, d'éducation, de santé et de droits de l'homme et a notamment pour mission de fournir des conseils spécialisés et des recommandations sur les questions autochtones au Conseil ainsi qu'aux programmes, fonds et institutions des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil. Dans sa résolution 59/174, l'Assemblée générale a proclamé la deuxième Décennie internationale des populations autochtones et prié le Secrétaire général de nommer le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales comme Coordonnateur de la deuxième Décennie. C'est dans ce contexte que le Département des affaires économiques et

Le Comité consultatif souligne qu'il existe au Département des affaires économiques et sociales toute une gamme de données très diverses, qui pourraient être utilisées pour produire les nouvelles statistiques requises. Ainsi, il serait possible de combiner des statistiques régionales sur le logement, sur l'environnement et sur le commerce pour produire des données adaptées aux besoins des différents services. Le Comité a toutefois constaté que chaque entité de l'Organisation avait tendance à travailler de façon autonome, produisant ses propres données et analyses à partir de zéro. De l'avis du Comité, l'existence d'un mécanisme/système d'échange et de gestion des données permettrait d'optimiser l'utilisation des maigres ressources de l'Organisation et d'accroître l'efficacité avec laquelle les données sont diffusées pour qu'elles puissent servir à de multiples usages. Un tel mécanisme permettrait aussi de faire des économies sur le coût des publications, dans la mesure où il serait possible de regrouper et de rationaliser les programmes de publication des différentes entités en produisant des numéros préparés en collaboration ou à double usage (par. IV.13).

Le Comité consultatif recommande que le Département fasse réaliser, de préférence en ayant recours aux services offerts par le Bureau des services de contrôle interne, une étude d'ensemble visant à recenser les

sociales, par l'intermédiaire du secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones, fournit un appui fonctionnel et technique aux mécanismes intergouvernementaux et aux États Membres, aux représentants de la société civile et aux organismes compétents des Nations Unies dans des domaines liés aux questions autochtones.

Ceux qui exploitent les statistiques et données étant de plus en plus demandeurs d'un accès personnalisé à l'information sur Internet, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales a lancé un programme qui devrait permettre d'améliorer la diffusion des données via Internet, en développant le concept de bases de données communes, offrant un accès direct à plus de 40 séries d'indicateurs clefs sur le Web. Ces indicateurs couvrent tout un éventail de champs statistiques (économique, social et environnemental, entre autres). Les informations fournies sont tirées des bases de données classiques de la Division de statistique ou communiquées par les organismes des Nations Unies.

La Division de statistique a entrepris de mettre au point sur une période de trois ans (2006-2008) un système d'extraction des données grâce auquel les utilisateurs pourront avoir accès à une large gamme de bases de données gérées et tenues à jour par divers organismes des Nations Unies. Ce système devrait également permettre d'améliorer les modes de présentation des données (tableaux, graphiques, cartogrammes).

À la demande de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies, la Division de statistique a réalisé une étude détaillée sur la disponibilité des données au sein du système des Nations Unies (E/CN.3/2006/14). L'accent y est mis sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le

*Résumé de la recommandation*

données quantitatives et qualitatives disponibles et à relier ces données aux besoins effectifs des clients, en ayant pour objectif de rationaliser les programmes figurant au titre IV du projet de budget-programme et d'en réduire le coût (par. IV.14).

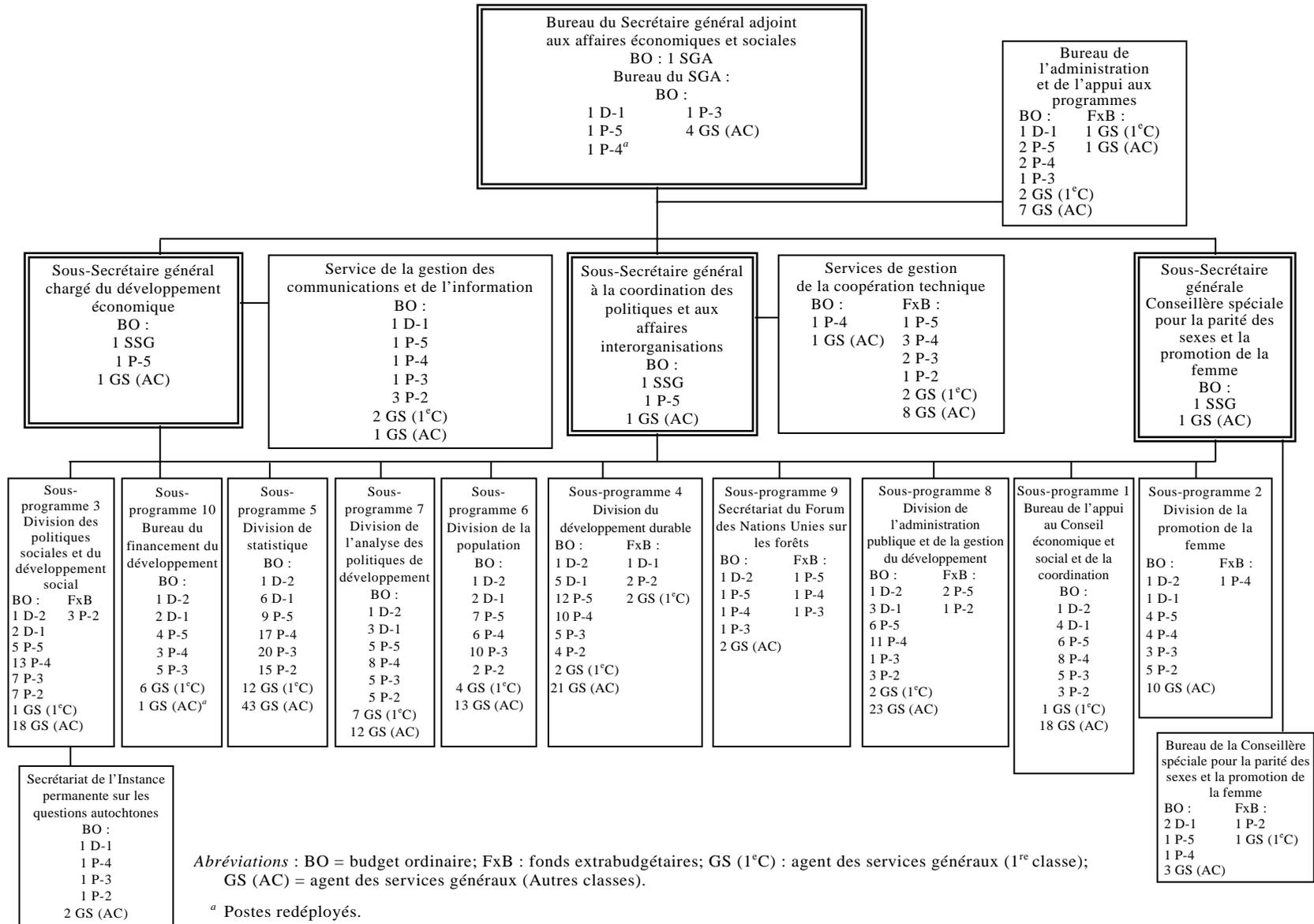
Le Comité consultatif souligne que l'existence d'une entité spécialisée de contrôle et d'évaluation interne apporterait une contribution importante à la gestion au jour le jour, en améliorant les échanges avec les organes intergouvernementaux et en évaluant l'efficacité et la rationalité des mesures prises dans le cadre du projet de centre d'échange d'informations et de gestion des données mentionné ci-dessus(par. IV.15).

*Suite donnée à la recommandation*

développement, dont l'Assemblée générale est la principale demandeuse dans le cadre de son évaluation annuelle des progrès accomplis en la matière. L'étude a été appuyée par un groupe d'experts nationaux indépendants (le Groupe des Amis du Président sur les indicateurs du développement) ainsi que par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, qui coordonne la collecte et le flux des données entre les organismes des Nations Unies. Au vu des conclusions qui y sont présentées, le Conseil économique et social a adopté sa résolution 2006/6, dans laquelle il demande que davantage de ressources et d'efforts soient consacrés au renforcement des capacités statistiques nationales.

Des activités d'évaluation sont menées de manière largement décentralisée, selon les directives du Bureau des services de contrôle interne, du Service administratif et du Bureau du Secrétaire général adjoint.

## Département des affaires économiques et sociales Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2008-2009



## Annexe

### Produits de l'exercice 2006-2007 non reconduits en 2008-2009

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
<b>1. Appui au Conseil économique et social et coordination</b>			
9.49 a) ii) a.	Réunions conjointes du Bureau du Conseil économique et social et des bureaux des commissions techniques	18	Achevé
9.49 a) i) a.	Groupes de discussion de la Deuxième Commission à propos de questions relatives à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2007	2	Achevé
9.49 a) i) a.	Négociations de la Deuxième Commission concernant l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2007	1	Achevé
9.49 a) i) b.	Rapport sur le dialogue entre les civilisations	1	Achevé
9.49 a) ii) b.	Rapport sur le paludisme et les maladies diarrhéiques	1	Achevé
9.49 a) i) b.	Rapport du Secrétaire général sur les données statistiques globales sur les activités opérationnelles de développement	1	Achevé
9.49 a) i) b.	Rapport sur le développement culturel	1	Achevé
9.49 a) i) b.	Rapport sur « la reprise du dialogue sur le renforcement de la coopération internationale en matière économique grâce au partenariat »	1	Achevé
9.49 a) i) b.	Rapport sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2007	1	Achevé
9.49 a) ii) b.	Rapport du Groupe consultatif spécial pour le Burundi*	1	Achevé
9.49 a) ii) b.	Rapport sur l'évaluation des groupes consultatifs spéciaux du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent d'un conflit*	1	Achevé
9.49 a) i) b.	Rapport sur l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel (2002)	1	Achevé
9.49 a) i) b.	Rapport sur la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable	1	Achevé
9.49 a) iv)	Réunion de groupes spéciaux d'experts : tables rondes sur des questions nouvelles intéressant la coopération pour le développement au sein de l'ONU	1	Achevé

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.49 b) iii) b.	Débats sur des thèmes spécifiques intéressant l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2007 avec le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, en guise de contribution à la préparation de l'examen triennal	4	Achevé
9.49 b) vi)	Réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, dont les membres sont le Département des affaires économiques et sociales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les cinq commissions régionales, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ONU-Habitat, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Université des Nations Unies, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	16	Achevé
9.49 c) i)	Séminaires/ateliers pour promouvoir des stratégies adaptées aux situations de conflit afin que soient atteints les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire	3	Achevé
<b>Total (sous-programme 1)</b>		<b>55</b>	
<b>2. Parité entre les sexes et promotion de la femme</b>			
9.56 a) iv) b.	Rapport sur la situation des femmes et des filles en Afghanistan	2	Cette question sera couverte par d'autres rapports, comme en a décidé la Commission de la condition de la femme.
9.56 a) i) b.	Rapport sur l'INSTRAW	1	Achevé
9.56 a) i) b.	Rapport sur l'amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies	1	Ce rapport sera présenté sur une base biennale, plutôt que chaque année.
9.56 a) iv) b.	Rapport sur la participation des femmes à la vie politique	1	Achevé
9.56 a) iv) b.	Rapports thématiques sur les questions retenues par la Commission dans son programme de travail pour 2007-2011	2	Achevé

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.56 a) i) b.	Rapport sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, notamment les crimes désignés dans le document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et les progrès réalisés pour lutter contre les crimes d'honneur prenant les femmes pour cible	1	Sera remplacé par un rapport sur l'intensification des efforts visant à éliminer toutes les formes de violence contre les femmes
9.56 a) vii)	Colloque avec les commissions régionales sur la prise en compte systématique des questions relatives aux femmes (Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme)	1	Achevé
9.56 b) ii)	Publication isolée : mesures portant sur l'équilibrage des effectifs féminins et masculins et la lutte contre le harcèlement sexuel (Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme)	1	Achevé
9.56 b) ii)	Publication isolée : mécanismes nationaux en faveur de la promotion de la femme (Division de la promotion de la femme)	1	Achevé
9.56 b) ii)	Publication isolée : programme de formation sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes organisé à l'intention des autorités judiciaires (Division de la promotion de la femme)	1	Achevé
9.56 b) ii)	Publication isolée : meilleures pratiques concernant l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes (Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme)	1	Achevé
9.56 b) ii)	Publication isolée : méthodes relatives à la prise en compte systématique d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes (Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme)	1	Achevé
9.56 b) ii)	Publication isolée : manuel relatif à la prise en compte systématique des questions concernant les femmes (Division de la promotion de la femme)	1	Achevé
9.56 b) ii)	Publication isolée : participation à la vie politique (Division de la promotion de la femme)	1	Achevé
9.56 b) ii)	Publication isolée : meilleures pratiques dans la lutte contre la traite des femmes et des filles*	1	Achevé

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.56 b) ii)	Publication isolée : supports pédagogiques sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	1	Achevé
9.56 b) iii)	Support technique : répertoire des mécanismes nationaux de promotion de la femme	4	Achevé
9.56 b) iii)	Support technique : liste des femmes exerçant des fonctions de direction dans les administrations publiques et les organisations, organes et entités intergouvernementaux internationaux et de celles exerçant un mandat électif	1	Achevé
<b>Total (sous-programme 2)</b>		<b>23</b>	
<b>3. Politiques sociales et développement social</b>			
9.61 a) iii) a.	Réunions du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées	120	Achevé
9.61 a) iii) a.	Réunions intersessions du Bureau	12	Achevé
9.61 a) iii) b.	Rapports sur la Convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées	4	Achevé
9.61 a) iii) b.	Suivi de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	1	Achevé
9.61 a) i) b.	Rapport du Coordonnateur (2006) de la Décennie internationale des populations autochtones	2	Achevé
9.61 b) ii)	Publication isolée : bulletin sur l'élimination de la pauvreté	1	Achevé
9.61 b) ii)	Publication isolée : directives pour la mise en œuvre initiale de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	1	Achevé
9.61 b) ii)	Publication isolée : inclusion sociale et consolidation de la paix	1	Achevé
9.61 b) ii)	Publication isolée : politiques et programmes visant à promouvoir la cohésion entre les générations	1	Achevé
9.61 b) ii)	Publication isolée : <i>Rapport mondial sur la jeunesse, 2007</i> (version étoffée)	1	Achevé
9.61 b) ii)	Collecte d'informations à l'issue de l'atelier international de 2004 sur la collecte et la ventilation des données relatives aux populations autochtones	1	Achevé

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.61 b) iii)	Support technique : versions accessibles des rapports du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées, y compris la compilation de révisions et d'amendements	1	Achevé
<b>Total (sous-programme 3)</b>		<b>146</b>	
<b>4. Développement durable</b>			
9.67 a) iii) b.	Examen et rapport sur les options de politique générale concernant l'énergie au service du développement durable	2	Achevé
9.67 a) iii) b.	Examen et rapport sur les options de politique générale concernant la pollution de l'atmosphère/de l'air et le développement durable	2	Achevé
9.67 a) iii) b.	Examen et rapport sur les options de politique générale concernant le changement climatique et le développement durable	2	Achevé
9.67 a) iii) b.	Examen et rapport sur les options de politique générale concernant le développement industriel et le développement durable	2	Achevé
9.67 b) i)	Publication en série : <i>International Rivers and Lakes Newsletter</i>	4	Les questions seront abordées par le biais du site Web de la décennie de l'eau.
9.67 b) ii)	Publication isolée : documents de synthèse sur le développement durable	6	Achevé
9.67 b) ii)	Publication isolée : réforme des subventions pour le développement durable	1	Achevé
9.67 b) ii)	Publication isolée : gestion des recettes provenant de l'exploitation des ressources naturelles aux fins de l'équité et de la croissance	1	Achevé
9.67 b) ii)	Publication isolée : perspectives en matière d'exploitation de l'hydroélectricité en Afrique	1	Achevé
9.67 b) ii)	Publication isolée : mise en valeur des ressources en gaz naturel dans les pays les moins avancés	1	Achevé
9.67 b) ii)	Publication isolée : situation et perspectives du pétrole dans le monde	1	Achevé
9.67 b) ii)	Publication isolée : renforcement des capacités de résistance des petits États insulaires en développement	1	Achevé

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.67 b) ii)	Publication isolée : recensement des ressources en eau et gestion intégrée de ces ressources	1	Achevé
9.67 b) iii)	Brochures, opuscules et affiches pour la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie »	6	Achevé
9.67 b) v)	Support technique : mise en place, gestion et actualisation du centre virtuel d'enseignement sur les ressources en eau	1	Achevé
9.67 b) v)	Support technique : rapport sur l'accélération de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable	1	Achevé
9.67 b) v)	Support technique : documents d'information sur les partenariats au service des stratégies de mise en œuvre au niveau régional	5	Achevé
<b>Total (sous-programme 4)</b>		<b>38</b>	
<b>5. Statistiques</b>			
9.71 a) iv) a.	Réunions de la neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (New York, 2007)	16	Achevé
9.71 a) iv) b.	Rapport de la neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (New York, 2007)	1	Achevé
9.71 b) i)	Publication en série : <i>Bulletin de statistique</i>	8	Les renseignements seront intégrés dans la page d'accueil de la Division de statistique.
9.71 b) ii)	Publication isolée : <i>Principles and recommendations of population and housing censuses</i> , Rev.1 (annexe contenant une mise à jour pour le Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation en l'an 2010)	1	Achevé
9.71 b) ii)	Publication isolée : Housing Statistics Compendium	1	Achevé
9.71 b) ii)	Publication isolée : classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Rev.4	1	Achevé
9.71 b) ii)	Publication isolée : base de données en ligne sur les pratiques nationales en matière de recueil et de diffusion des statistiques sur le commerce international dans le secteur des services	2	Achevé
9.71 b) ii)	Publication isolée : rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement et annexe statistique destinés au bureau du Secrétaire général	2	Achevé

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.71 b) ii)	Publication isolée : publication sur Internet de Progress towards the MDGs: 1990-2006	2	Achevé
9.71 b) ii)	Publication isolée : base de données en ligne sur le commerce international dans le secteur des services (2006 et 2007)	2	Achevé
9.71 b) ii)	Publication isolée : <i>Handbook on National Accounts</i> (sujets spéciaux)	2	Achevé
9.71 b) ii)	Publication isolée : matériel de formation à la mise en œuvre de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et de la Classification centrale de produits	1	Achevé
9.71 b) iii)	Support technique : Technical report on households, families and living arrangements (2006)	1	Achevé
9.71 b) iii)	Support technique : compte rendu du séminaire sur les statistiques de l'eau, 2006	1	Achevé
<b>Total (sous-programme 5)</b>		<b>41</b>	
<b>6. Population</b>			
9.76 b) i)	Publication en série : <i>Levels and Trends of Contraceptive Use as Assessed in 2006</i>	1	Achevé
9.76 b) i)	Publication en série : <i>Bulletin démographique des Nations Unies</i>	4	Achevé
9.76 b) i)	Publication en série : <i>Rapport sur les tendances des migrations internationales en 2006*</i>	1	Achevé
9.76 b) iii)	Planche murale sur les migrations internationales, 2007	1	Achevé
<b>Total (sous-programme 6)</b>		<b>7</b>	
<b>8. Administration publique, finances et développement</b>			
9.86 b) ii)	Publication isolée : renforcement des capacités des services publics en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	1	Achevé
9.86 b) ii)	Publication isolée : directives concernant l'évaluation détaillée et la planification des réformes et du renforcement des capacités en matière de gouvernance et d'administration publique dans les pays en développement	1	Achevé
9.86 b) ii)	Publication isolée : informatisation des services administratifs et difficultés d'accès (2006)	1	Achevé
9.86 b) ii)	Publication isolée : économie du savoir par rapport à société du savoir (2007)	1	Achevé

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.86 b) ii)	Publication isolée : rôle joué par les bureaux de planification centrale pour relever les défis en matière de réduction de la pauvreté	1	Achevé
9.86 b) ii)	Publication isolée : partenariats avec la société civile et mobilisation des ressources internes	1	Achevé
9.86 b) ii)	Publication isolée : l'administration publique et l'Organisation des Nations Unies : une perspective historique	1	Achevé
<b>Total (sous-programme 8)</b>		<b>7</b>	
<b>9. Gestion économiquement viable des forêts</b>			
9.91 a) iii)	Réunions de groupes spéciaux d'experts sur les interactions entre les forêts et d'autres secteurs	1	Achevé
9.91 a) iii)	Réunions de groupes spéciaux d'experts sur la contribution des forêts aux objectifs plus larges du développement	1	Achevé
9.91 a) iii)	Réunions de groupes spéciaux d'experts sur la promotion d'une compréhension commune de la gestion économiquement viable des forêts au niveau international	1	Achevé
9.91 b) ii)	Publication isolée : Module indépendant sur les forêts pour le Projet sur l'avenir de l'environnement mondial	1	Achevé
<b>Total (sous-programme 9)</b>		<b>4</b>	
<b>Total de tous les sous-programmes</b>		<b>321</b>	

\* Produits supplémentaires.